



ACTES DU FORUM 2012 DES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE.

25 – 28 NOVEMBRE 2012
ANTALYA, TURQUIE



FORUM 2012
des Aires Marines Protégées
en Méditerranée

AIRES MARINES PROTÉGÉES :
l'affaire de tous.

*Renforcer le réseau des Aires Marines Protégées
pour le bénéfice de la société méditerranéenne.*

Publication :

Association MedPAN

Crédit :

© MedPAN, CAR/ASP, Direction Générale pour la Protection des Ressources Naturelles (Turquie), PNUD Turquie/Projet GEF PIMS 3697, 2012

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs.

Citation :

Actes du Forum 2012 des Aires Marines Protégées en Méditerranée. MedPAN, CAR/ASP, Direction Générale pour la Protection des Ressources Naturelles (Turquie), PNUD Turquie/Projet GEF PIMS 3697, 2012. 100 pp.

Rédaction des actes :

Redac+

Rédaction de la Déclaration d'Antalya :

David de Monbrison, BRL ; Chedly Rais, Okianos ; Marie Romani, MedPAN

Traduction :

Kate Anderson

Révision :

Révision des actes : les intervenants du Forum.

Révision de la Déclaration d'Antalya : Comité de Pilotage du Forum, des membres et partenaires du réseau MedPAN, des principales institutions européennes, méditerranéennes et internationales, des agences et Ministères en charge des AMP (en particulier les points focaux du CAR/ASP), et l'ensemble des participants du Forum (scientifiques, gestionnaires d'AMP, représentants de la pêche, ONGs, bailleurs de fonds...).

Coordination, relecture, suivi de l'édition :

Magali Mabari et Pierre Vignes, MedPAN

Mise en page :

Reticula – www.reticula.fr

Disponible auprès de :

www.medmpaforum2012.org

Crédits photos :

© OCEANICA Prod : pp. 9, 10, 50, 60, 69

© MedPAN : pp. 13, 14, 18, 25, 32, 37, 43, 44, 48, 52, 54, 58, 66, 70, 77, 78, 82, 88

© DR : pp. 72

Organisateurs du Forum :



Partenaires techniques du Forum :



Partenaires financiers du Forum :



FORUM 2012 DES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2020 !

Le Forum 2012 des Aires Marines Protégées en Méditerranée s'est déroulé du 25 au 28 novembre à Antalya (Turquie). Il était organisé par l'association MedPAN et ses partenaires¹, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), la Direction Générale pour la Conservation des Ressources Naturelles (Turquie) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Turquie. **L'évènement s'est conclu par l'adoption d'une feuille de route pour atteindre d'ici 2020 un réseau d'Aires Marines Protégées connectées, écologiquement représentatif, géré et suivi de manière efficace en Méditerranée.**

Engager l'ensemble des participants à adopter une vision commune et à élaborer une feuille de route était l'ambition du Forum. **Cette feuille de route, qui fait l'objet de la « Déclaration d'Antalya », initie une volonté de coordination sans précédent en Méditerranée et identifie les actions qui doivent être menées par tous les acteurs investis au niveau technique et politique**, à l'échelle locale, nationale et méditerranéenne, pour assurer la conservation à long terme des éléments clés de la biodiversité marine et soutenir le développement durable de la région.

Les Aires Marines protégées sont l'affaire de tous

Venus des 21 pays riverains de la Méditerranée et au-delà (33 nationalités représentées), ce sont plus de 300 acteurs clés des différents secteurs d'activités concernés par le milieu marin qui se sont retrouvés pendant 4 jours à Antalya pour partager leurs expériences : des gestionnaires d'aires marines protégées, des représentants des agences nationales de l'environnement, de la pêche, du tourisme et de l'économie, des scientifiques, des partenaires régionaux et internationaux, des acteurs économiques locaux, des ONG, des bailleurs de fonds.

C'est sur la base des conclusions et des recommandations de ce panel d'acteurs que la feuille de route a été finalisée au terme d'un large processus de concertation débuté en amont du Forum.

Toutes celles et ceux qui se sont investis dans ce processus de concertation peuvent se féliciter du beau succès que représente cette feuille de route, même si chacun conviendra bien sûr que le plus dur reste à faire : **la feuille de route d'Antalya pose les jalons des actions à mener et des synergies à construire pour faire face aux enjeux des Aires Marines Protégées en Méditerranée.**

Les pages qui suivent retracent le fil des échanges qui ont eu lieu durant le Forum.

¹ WWF, IUCN, Agence des Aires Marines Protégées, Conservatoire du Littoral, ACCOBAMS, MedPartnership, CGPM, SAD, TUDAV

- ABJN** : Zones situées au-delà de la juridiction nationale
- ACCOBAMS** : Accord pour la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
- AEE** : Agence Européenne pour l'Environnement
- AIEB** : Aires marines d'importance écologique ou biologique
- AMP** : Aire Marine Protégée
- AMPC** : Aires Protégées Marines et Côtière
- ASPIM** : Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne
- BEE** : Bon Etat Ecologique
- CAR/ASP** : Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
- CDB** : Convention sur la Diversité Biologique
- CE** : Commission Européenne
- CGPM** : Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
- CIESM** : Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la mer Méditerranée
- COP** : Conférence des Parties
- DCSMM** : Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin
- EBFM** : Gestion des pêches fondée sur les écosystèmes
- EBM** : Gestion écosystémique
- EIM** : Espèces Invasives Marines
- FAO** : Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- GIZC** : Gestion Intégrée des Zones Côtières.
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- MEDPAN** : Réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée
- ORGP** : Organisations Régionales de Gestion de la Pêche
- PAM** : Plan d'Action pour la Méditerranée
- PAS/BIO** : Programme d'Action pour la conservation de la diversité Biologique en Méditerranée
- PCP** : Politique Commune de la Pêche
- PSM** : Planification Spatiale Marine
- PNUD** : Programme des Nations-Unies pour le Développement
- PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- PSE** : Paiements pour Services Ecosystémiques
- TEEB** : Economies des Ecosystèmes et de la Biodiversité
- TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
- UE** : Union Européenne
- UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- WWF** : Fonds Mondial pour la Nature
- ZEE** : Zone économique exclusive
- ZIEB** : Zones d'Importance Ecologique ou Biologique
- ZMPV** : Zone Maritime Particulièrement Vulnérable
- ZPR** : Zones de Pêche Restreintes

 EDITO	3
 SESSIONS PLÉNIÈRES	7
Séance plénière d'ouverture	8
Séance plénière consacrée à l'examen de la Déclaration d'Antalya	12
Séance plénière de clôture.	14
 TABLE RONDE	21
Vers un mécanisme de financement à long terme pour la gestion et la protection de l'environnement marin en Méditerranée.	22
 ATELIERS	29
Atelier sur l'intégration de la planification spatiale marine dans la gestion des AMP en Méditerranée.	30
Atelier sur la création de réseaux d'aires marines et côtières protégées : quelles évolutions au cours des cinq dernières années ?	36
 FOCUS SESSIONS	41
Application d'une évaluation économique des AMPC en Méditerranée	42
AMP et pêche : principaux résultats du projet MedPAN-Nord.	46
AMP : discussions et actions autour du changement climatique.	52
Assurer le fonctionnement des AMP : leçons tirées en Méditerranée.	54
Le whale-watching dans les AMP en Méditerranée	58
Établir une stratégie face aux espèces envahissantes marines dans les AMP.	60
L'Initiative PIM : 7 ans d'actions et d'échanges sur les petites îles de Méditerranée.	62
Stratégie 2013-2017 du Réseau d'AMP en Méditerranée.	64
Enjeux pour les AMP en mer ouverte.	68
Renforcement du système d'AMCP en Turquie (2009-2014)	72
Identification et création de nouvelles AMP en Méditerranée : Leçons tirées et enjeux.	74
Stratégies standardisées pour les AMP à l'échelle nationale.	76
 DÉCLARATION D'ANTALYA	81
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1	83
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2	84
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3	84
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4	85
 LISTE DES PARTICIPANTS	87
 SIDE EVENTS	PLUS D'INFOS SUR WWW.MEDMPAFORUM2012.ORG



SESSIONS PLÉNIÈRES





SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

LUNDI 26 NOVEMBRE 2012

INTERVENANTS

OSMAN IYIMAYA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES, TURQUIE, **PURIFICACIO CANALS**, PRÉSIDENTE DE MEDPAN, **HABIB EL-HABR**, COORDONNATEUR ADJOINT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) / PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM), **ABDERRAHMEN GANNOUN**, DIRECTEUR DU CAR/ASP, SHAHID NAJAM, REPRESENTANT RESIDENT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) EN TURQUIE ET COORDONNATEUR RESIDENT DES NATIONS UNIES EN TURQUIE, **TURAN EREN**, GOUVERNEUR ADJOINT D'ANTALYA, **IRFAN UZUN**, SOUS-SECRETAIRE ADJOINT DU MINISTERE TURC DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME, **CHARLES BESANCON**, COORDONNATEUR DE L'INITIATIVE « LIFEWEB » ET MEMBRE DU SECRETARIAT DE LA CDB, **SOUHA EL ASMI**, CHARGÉE DU PROGRAMME AMP AU CAR/ASP, **ALAIN JEUDY DE GRISSAC**, RESPONSABLE DU PROGRAMME DE CONSERVATION MARINE DE L'UICN-MED, **ABDELLAH SROUR**, SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMISSION GENERALE DES PECHES POUR LA MEDITERRANEE (CGPM), **GIUSEPPE DI CARLO**, RESPONSABLE DU PROGRAMME AMP DU WWF-MEDITERRANEE, **CELINE DAMERY**, CHARGÉE DE MISSION EUROPE & INTERNATIONAL AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL, **MARIE-CHRISTINE GRILLO-COMPULSIONE**, SECRETAIRE EXECUTIVE DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES CETACES DE LA MER NOIRE, DE LA MEDITERRANEE ET DE LA ZONE ATLANTIQUE ADJACENTE (ACCOBAMS).



Cette séance a été l'occasion pour les trois cent participants du Forum de rappeler les enjeux concernant les Aires Marines Protégées (AMP), et de discuter les mesures à prendre pour stopper la perte de biodiversité, suivant le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, adopté en 2010 à Aichi au Japon en vertu de la Convention sur la diversité biologique (CDB). L'objectif 11 d'Aichi fixe une exigence minimale de protection de 10% de la Méditerranée.

Les AMP sont un outil stratégique clé pour relever le défi global majeur que représente la lutte contre l'érosion de la biodiversité, mission centrale dévolue aux Parties de la CDB. En particulier, elles constituent un moyen efficace pour atténuer l'impact négatif sur l'environnement des activités humaines les plus délétères (surpêche, excès du tourisme et de l'urbanisation) et du changement climatique.

Pour assurer aux générations futures un accès aux ressources dont jouissent aujourd'hui les sociétés méditerranéennes, il est nécessaire de prendre des mesures pour renforcer les moyens de gestion et de gouvernance du réseau des AMP, de garantir leur pérennité financière, d'affermir l'application des réglementations et de suivi dans ces sites protégés, et de multiplier les échanges d'expériences, de bonnes pratiques et de savoir-faire entre pays riverains. Ces derniers doivent, à l'instar les institutions européennes et régionales, des gestionnaires d'AMP, des chercheurs, des ONG, des partenaires financiers et des acteurs du secteur privé, renouveler leurs engagements en matière de protection et contribuer à l'émergence d'une vision commune.

De cet effort collectif, auquel les acteurs locaux et le grand public doivent prendre toute leur part, dépend l'atteinte de l'objectif des 10% - voire son dépassement -, et la sauvegarde du patrimoine naturel mais aussi culturel et social du bassin méditerranéen.

Pour contribuer au développement durable de la région, les instruments juridiques¹, les organismes chargés d'en faciliter l'application, les programmes d'action et les différents types de zones - AMP, Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), Zones économiques exclusives (ZEE), Zones de pêche à accès

réglementé, Zones de non prélèvement, etc. - ne manquent pas.

Pour accélérer la mise en œuvre des accords internationaux et potentialiser les mécanismes de protection de la biodiversité, les parties prenantes doivent à présent unir leurs forces afin de passer des mots aux actes. En effet, pour l'heure et en dépit de l'adoption depuis 2008 de lois pour améliorer la conservation marine et côtière, seuls 4,56% de la Méditerranée sont sous protection (au niveau global, à peine 13% des écorégions marines ont atteint l'objectif des 10%), et les disparités persistent (84% des AMP méditerranéennes se trouvent dans le nord du bassin contre 16% au sud).

¹ CDB, Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et son Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la Diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).



En vue de faciliter la réalisation de l'objectif d'Aichi, il est indispensable de consolider le réseau des AMP en Méditerranée au cours des dix prochaines années en renforçant la connectivité entre les aires. Le réseau en place devrait être également représentatif sur le plan écologique. Durant cette période, il faut aussi encourager une gestion intégrée de l'environnement marin, et pour cela déterminer localement les rôles et les compétences de chacun, en consultant les pêcheurs, les professionnels du tourisme et du transport maritime. Il est en effet essentiel d'associer les acteurs locaux aux processus de décision sur la planification et la gestion des AMP, pour que celles-ci soient socialement intégrées sur le terrain.

En outre, les questions liées à l'élargissement du réseau par le biais de la création de nouvelles AMP méditerranéennes en haute mer (dépassement de la problématique transfrontalière, élaboration d'un protocole) doivent être discutées plus avant.

Sur tous ces points, les organismes compétents (scientifiques, techniques et de soutien financier) et l'ensemble des acteurs de la protection des aires marines réitèrent leur volonté de collaborer activement et d'intensifier les synergies dans le cadre du dialogue impulsé par MedPAN. Ce dialogue et les documents qui en découlent ont pour but d'aider les acteurs concernés à mettre en œuvre les conventions internationales et à garantir ainsi la pérennité des communautés évoluant dans les écosystèmes régionaux les plus fragiles et vulnérables.

D'ici 2020, l'effort de tous est requis pour parvenir à la pleine application du Protocole ASP/DB de la Convention de Barcelone, qui prévoit la

création d'ASPIM, via l'appui du Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS-BIO) du CAR/ASP. Il convient par ailleurs de rééquilibrer la distribution géographique des AMP en Méditerranée, dans la mesure où 84% d'entre-elles sont à l'heure actuelle situées dans les pays membres de l'Union Européenne (UE). Pour réaliser le juste équilibre entre préservation et exploitation des ressources naturelles, il faut appuyer l'établissement de zones de pêche à accès réglementé, à condition toutefois que celles-ci aient pour objectif la préservation de la biodiversité (comme c'est le cas en Italie et à Chypre)². Il faut aussi appuyer la création de Zones de non prélèvement, qui contribuent à la régénération des zones halieutiques, ainsi que de ZEE³ (comme c'est le cas pour le golfe du Lion), qui sont un atout pour accroître le contrôle des États côtiers sur le milieu marin dépendant de leur juridiction nationale.

Dans le contexte actuel de crise et de réduction des budgets publics alloués aux AMP, la valeur économique des ressources naturelles devrait être réévaluée, et l'on devrait systématiquement quantifier les services rendus par les écosystèmes pour que les économies nationales et régionales intègrent leur valeur. Il est crucial d'impliquer le secteur privé et de lier développement durable et développement économique pour pallier le manque de financement de la protection de la biodiversité (qui est évalué à 17 milliards par an). ■

² Les zones de pêche à accès réglementé contribuent à la réalisation de l'Objectif 6 d'Aichi sur la pêche durable et ne contribuent pas nécessairement à l'Objectif 11, sauf si elles ont expressément vocation à préserver la biodiversité, ou si la protection de la biodiversité est un co-avantage d'autres finalités ou activités de gestion.

³ Zone économique exclusive



SÉANCE PLÉNIÈRE CONSACRÉE À L'EXAMEN DE LA DÉCLARATION D'ANTALYA

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

SESSION PRESIDEE PAR PURIFICACIO CANALS, PRESIDENTE DE MEDPAN.



La Déclaration d'Antalya est un document politique commun qui pourra être utilisé dans les rencontres de décideurs de tous niveaux. Elle résume la Feuille de route stratégique adoptée à l'occasion de ce Forum des Aires Marines Protégées de Méditerranée. La vision de la Déclaration d'Antalya traduit dans le contexte méditerranéen l'objectif 11 des « Objectifs d'Aichi ».

Les quatre objectifs stratégiques de la Déclaration sont : – 1) Mettre en place un réseau écologique d'AMP représentatif et connecté, 2) Instaurer une gestion effective, efficace et durable, ainsi qu'une bonne gouvernance dans les AMP en Méditerranée, 3) Développer une gouvernance des AMP méditerranéennes qui soit intégrée sur le plan territorial et avec les autres secteurs,

tout en favorisant le partage des bénéfices environnementaux et socioéconomiques, 4) Renforcer les ressources financières pour établir et pérenniser un réseau écologique d'AMP efficacement géré.

Le texte de la déclaration met en exergue des engagements pris aux niveaux régional et international pour la protection de la biodiversité, qui devront être transposés en lois nationales. La notion de « financements durables » est une thématique importante dans la Déclaration, qui suggère que les mécanismes d'aide doivent être orientés sur le long-terme. ■



SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012

PRESIDEE PAR JEAN-PIERRE THÉBAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE DELEGUE A
L'ENVIRONNEMENT.



1^{ÈRE} PARTIE

DÉCLARATION DE JEAN-PIERRE THÉBAULT

La Déclaration d'Antalya est un document qui témoigne de la vitalité et de la force de l'engagement des acteurs de la conservation du milieu marin.

A travers les activités du réseau MedPAN en Méditerranée, gestionnaires, scientifiques, représentants des collectivités locales, des Etats, et de la société civile produisent ensemble du savoir et de l'action pour développer des Aires Marines Protégées. Au cours de ces dernières années le thème des AMP s'est affirmé comme un sujet majeur de l'agenda international pour la protection de la biodiversité.

Grâce à des initiatives fortes, comme celles menées dans le cadre de la Convention de Barcelone, grâce aux décisions prises dans le cadre de la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique (avec le programme décennal d'action et ses objectifs ambitieux pour la protection de la biodiversité en mer), la protection de la biodiversité est aujourd'hui autant marine que terrestre. Et depuis Rio+20, les États sont invités, au titre du paragraphe 162 de la Déclaration de Rio, à réfléchir à l'élaboration d'un statut juridique de que pourrait être la protection de la biodiversité en haute mer. Un tel statut permettrait la création d'Aires Marines Protégées en haute mer, dans cette partie longtemps ignorée de notre héritage commun.

Les participants du Forum doivent rester mobilisés pour que cet acquis essentiel du Sommet de Rio soit concrétisé en Méditerranée. La société civile peut influencer les décisions, et au cours des deux prochaines années, ses composantes devront rester mobilisées pour que les États prennent la décision de négocier ce statut juridique de la protection environnementale de la haute mer. Ces négociations très complexes doivent débuter, faute de quoi il n'y aura jamais de protection réelle de la haute mer, ce qui constituerait un manque majeur dans la protection de la biodiversité marine.

Une action intégrée et basée sur la coopération active des pays riverains de la Méditerranée est nécessaire en vue d'atteindre l'objectif des 10% de protection, voire de le dépasser. La Déclaration d'Antalya est un programme d'action, qui, articulé à la Convention de Barcelone, est à même de renforcer la cohérence du réseau régional des AMP et de permettre à celui-ci de contribuer à la réalisation de l'objectif 11 des « Objectifs d'Aichi ».

2^{ÈME} PARTIE

COMMENTAIRES SUR LA FEUILLE DE ROUTE

INTERVENANTS

HABIB EL-HABR (PNUE/PAM), **JUAN PABLO PERTIERRA** (CE), **MARIE-CHRISTINE GRILLO-COMPULSIONE** (ACCOBAMS), **MOUSTAFA FOUDA** (MINISTÈRE EGYPTIEN DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES), **MARIA CARMELA GIARRATANO** (MINISTÈRE ITALIEN DE L'ENVIRONNEMENT), **DAVID WILCOMME** (AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT), **CHRISTINE SANDEL** (CONSEIL REGIONAL PACA), **ALAIN JEUDY DE GRISSAC** (UICN), **CATHERINE PIANTE** (WWF-FRANCE), **GIUSEPPE DI CARLO** (WWF-MEDITERRANEE), **CELINE DAMERY** (CONSERVATOIRE DU LITTORAL), **PILAR MARIN** (OCEANA), **JULIEN CALAS** (FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL), **PAULE GROS** (FONDATION MAVA), **PHILIPPE MONDIELLI** (FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO), **NAJIA FATINE** (FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT), **HOCEIN BAZAIRI** (UNIVERSITE MOHAMMED VI-AGDAL), **GIUSEPPE NOTARBARTOLO DI SCIARA** (CONSULTANT-THETYS RESEARCH INSTITUTE), **GUILLAUME SELLIER** (PARC NATIONAL DE PORT CROS, FRANCE), **SANDRO DUJMOVIC** (PARC NATIONAL DE BRIJUNI, CROATIE), **FABIO VALLAROLA** (AMP DE TORRE DEL CERRANO), **ABDELAALI BEGHOURA** (COMMISSARIAT NATIONAL DU LITTORAL ALGERIEN), **DIMITRIOS ZANNES** (MEDARTNET-PLATEFORME DE PECHEURS ARTISANAUX DE LA MEDITERRANEE), **SABA GUELLOUZ** (AGENCE TUNISIENNE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL), **LAURENT CHAZEE**, UN REPRESENTANT DU MEDWET (TOUR DU VALAT).

Avec la Déclaration d'Antalya, la Feuille de route appuie le processus en cours de révision du Plan stratégique de la CDB pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2020 et intensifie la dynamique favorable à la création de nouvelles aires protégées marines et côtières.

Cette Feuille de route est un excellent outil qui requiert désormais un plan de mise en œuvre et une coordination renforcée aux échelles locales, nationales, et régionale. La viabilité financière et l'impact socioéconomique du réseau d'Aires Marines Protégées à développer en Méditerranée devront être pris en considération. Les organisations compétentes pourront ainsi plus efficacement intégrer ce plan de mise en œuvre dans leur stratégie et faire circuler une information détaillée sur l'état de son application.

Pour aller au-delà de l'impasse financière actuelle qui entrave la réalisation des objectifs de gestion des AMP, tous les outils, protocoles et compétences doivent être mis en commun. Cela pour notamment aller plus loin sur la haute mer et dépasser l'objectif des 10%. De plus, les acteurs de la conservation doivent préparer l'avenir en anticipant l'impact à grande échelle de l'exploration pétrolière, de l'aquaculture et du changement climatique. En aidant les politiques à analyser cet impact, les gestionnaires d'AMP pourraient contribuer à la prise de décision. Ces échanges permettraient plus largement aux politiques de prendre la mesure des enjeux du réseau dont il faut notamment renforcer la connectivité.

La volonté politique est là pour poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la CDB et de Rio+20. Toutefois, les gouvernements ne peuvent pas agir seuls : les questions de conservation doivent être partagées avec les ONG et les autres parties prenantes, et elles doivent être appréhendées dans le cadre d'une coopération accrue entre pays riverains de la Méditerranée. La conjugaison des efforts régionaux est par exemple indispensable pour accomplir l'objectif des 10%.

Les bailleurs de fonds invitent les acteurs des AMP à maintenir l'élan initié par le Forum. Ils sont prêts à accompagner la mise en œuvre de la Feuille de route. Pour ce faire, ils souhaiteraient se référer à une base de données mise à jour régulièrement et indiquant les résultats précis des actions des parties prenantes.

La volonté politique et les financements ne sont pas les seuls activateurs de la mise en œuvre des objectifs de protection du bassin méditerranéen. Ce qui fait souvent défaut sur le terrain, ce sont les capacités et l'appui scientifiques. Les chercheurs devraient faire preuve d'une plus grande ouverture en publiant et partageant les données qu'ils détiennent. La science serait alors en mesure d'influencer durablement et concrètement les décisions. Une science et une communication responsables devraient être mises au service de la protection de la biodiversité et des hommes réconciliés avec la nature. Cela passe par une meilleure compréhension des parties prenantes et de leurs besoins.



3^{ÈME} & DERNIÈRE PARTIE ADOPTION DE LA DÉCLARATION D'ANTALYA ET REMARQUES DE CLÔTURE

Reprenant la parole, **Jean-Pierre THÉBAULT** a remercié chaleureusement la Turquie de l'accueil réussi du Forum. Il a aussi rappelé que la Turquie sera en 2013 le pays hôte de la 18ème Conférence des parties à la Convention de Barcelone.

Il a ensuite été procédé à l'adoption par acclamation de la Déclaration d'Antalya.

Enfin, des intervenants ont fait des déclarations pour annoncer la tenue d'événements et faire des remarques de clôture.

- **Alain PIBOT** (Agence des aires marines protégées) a annoncé l'organisation, à Marseille en octobre 2013, du 3ème Congrès international des aires marines protégées (IMPAC3). « Cette troisième édition sera l'occasion de formuler des recommandations pour aider au quotidien les gestionnaires dans l'accomplissement de leurs missions », a-t-il précisé. Il a assuré qu'IMPAC3 permettra de porter au plan mondial les messages d'Antalya sur la nécessité de lever les barrières techniques et financières et de mutualiser les moyens et partager les expériences. « Nous comptons sur la mobilisation des gestionnaires », a-t-il déclaré, appelant à rapprocher les problématiques des acteurs des AMP et des parties prenantes locales « en vue de l'émergence d'une Société bleue ».
- **Purificació CANALS** (MedPAN) a salué la « richesse des discussions » tenues lors du Forum, et au cours desquelles « un esprit positif a soufflé ». Elle a indiqué que les messages contenus dans la Déclaration et la Feuille de route seraient transmis à la prochaine Conférence des Parties ainsi qu'à IMPAC 3. Elle a remercié les représentants turcs et tous les partenaires de MedPAN qui ont contribué au Forum.
- **Habib EL-HABR** (PNUE/PAM) a appuyé l'objectif d'augmenter le nombre et la superficie des AMP méditerranéennes et d'améliorer la connectivité du réseau pour renforcer la protection tant des habitats que des espèces. « Le Forum aura été un succès si, dans 4 ans, la majorité des organisations régionales compétentes auront mis en œuvre des plans efficaces de gestion et de protection de l'interface terre/mer », a-t-il aussi considéré.
- **Abderrahmen GANNOUN** (CAR/ASP) a réaffirmé l'importance d'avancer sur la question de la protection de la haute mer. « Il est temps de s'occuper de cette zone très riche en biodiversité, et il existe dans ce domaine une volonté réelle de collaborer, au moins au niveau européen. » « Nous continuerons à aider techniquement les pays riverains de la Méditerranée à mettre pleinement en œuvre la Convention de Barcelone », a-t-il garanti.
- **Irfan UZUN** (Ministère turc de l'environnement et de l'urbanisme) a clôt le Forum en déclarant que les AMP « sont un thème de la plus haute importance pour la Turquie ». Saluant la vision commune à laquelle appellent la Déclaration d'Antalya et la Feuille de route, il a invité instamment les participants « à agir ensemble aujourd'hui et demain » pour enrayer le déclin de la biodiversité. ■



TABLE RONDE





VERS UN MÉCANISME DE FINANCEMENT À LONG TERME POUR LA GESTION ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN EN MÉDITERRANÉE

TABLE RONDE ORGANISÉE PAR MEDPAN

LUNDI 26 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

JULIEN CALAS (FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL – FFEM), **ARTURO LOPEZ ORNAT** (CONSULTANT), **BARRY SPERGEL** (AVOCAT ET CONSULTANT DANS LA FINANCE ENVIRONNEMENTALE), **BERTRAND CAZALET** (UNIVERSITE DE PERPIGNAN), **THOMAS BINET** (UNIVERSITE DE PORTSMOUTH).

COMMUNICATION **D'ARTURO LOPEZ ORNAT**, CONSULTANT

Les besoins de financement pour la gestion des AMP dépendent des sites considérés. On estime à plus de 1000 euros par hectare et par an les moyens nécessaires pour gérer efficacement les parcs nationaux ; entre 50 et 300 euros par hectare et par an ceux requis pour des aires marines moins rigoureusement gérées ; et à moins de 10 euros par hectare et par an les moyens requis pour les AMP situées en haute mer. Le budget opérationnel annuel des AMP en Méditerranée est couvert à hauteur de 30%, contre 48 % à échelle mondiale. De manière générale, on considère qu'un budget opérationnel annuel de 250 000 euros pour un site de moins de 2000 ha est un budget convenable.

Les disparités entre Etats membres et non membres de l'UE riverains de la Méditerranée sont très marquées, puisque les non membres auraient besoin chaque année de 20 à 42 millions d'euros supplémentaires pour mieux gérer leurs AMP.

En 2006, les budgets réalisés des AMP en Méditerranée totalisent un montant inférieur à 12 millions d'euros, financé à 50% par des fonds internationaux et à 20% par des fonds nationaux. Dans ce contexte, la levée de fonds publics nationaux supplémentaires ne devrait pas seulement reposer sur les budgets de la conservation, mais être étendu à des secteurs connexes, comme celui de l'aide internationale, en mettant l'accent sur les objectifs de développement, tels que le rôle des AMP dans la lutte contre la pauvreté et le développement d'une « économie bleue. »

Sachant que l'allocation de fonds publics conventionnels restera en toute éventualité insuffisante, il faudra chercher de nouvelles sources de financements privés. Les gestionnaires d'AMP gagneraient à se former aux mécanismes de financement qui pourraient être mis en place à l'échelle locale : par exemple, lever des fonds via des taxes prélevées sur des activités de plongée, d'hôtellerie, de construction, ou encore délivrer des licences de pêche et des concessions de services, tout en réduisant le cout de la gestion en exploitant le potentiel d'une gestion réellement collaborative, impliquant les pêcheurs, les garde-côtes, avec un soutien accru de la société civile. Il est également nécessaire que les AMP se dotent de plans d'affaires solides (seules 30% en disposent à l'heure actuelle), forment leur personnel à la collecte de fonds, lancent des fondations ou concluent des accords avec les municipalités côtières.

Sur le long terme et au niveau national, des financements non conventionnels pourraient être établis sur la création de partenariats avec les acteurs privés souhaitant contribuer à la conservation (secteurs du tourisme, de l'aquaculture, des transports maritimes, du pétrole et du gaz ou encore de l'énergie éolienne). Enfin, le financement des budgets publics pourrait s'appuyer sur des taxes aéroportuaires et environnementales, et dans certains pays sur la conversion de dettes en investissements écologiques. Des exemples de tous ces mécanismes ont été cités pour la région méditerranéenne.

COMMUNICATION DE **BARRY SPERGEL**, CONSULTANT

L'exploitation des ressources marines devrait contribuer de façon plus significative au financement des AMP. Il existe en effet des sources de financement potentielles liées à l'extraction offshore du gaz et du pétrole, à l'aquaculture et à la pêche commerciale, à la bio-prospection ou encore à la valorisation du stockage du « carbone bleu ».

La collecte de financements issus de l'exploitation des ressources minières serait juridiquement possible pour les États dotés de zones économiques exclusives, mais pas dans les eaux internationales. Une législation pertinente, nationale ou locale, serait requise pour permettre à tout ou partie des prélèvements ou taxes sur l'exploitation des ressources marines d'être affecté au financement de la gestion des AMP.

Regardons ce qui se fait ailleurs. Aux États-Unis, le Land and Water Conservation Fund a au cours des 40 dernières années levé 9 milliards de dollars en vendant aux enchères des contrats d'exploitation offshore de gaz et de pétrole. Cet argent sert exclusivement à la protection des parcs nationaux et d'États. Il faut ajouter à cette manne les amendes de plusieurs milliards infligées par l'Alaska à EXXON et par le Gouvernement fédéral des États Unis à BP pour déversements d'hydrocarbures, dont la moitié environ aura servi à appuyer plusieurs fonds et programmes de protection de la nature sur le long terme (plutôt que simplement pour la restauration ou la compensation).

D'autres exemples : l'allocation de droits d'accès pour des pêcheries de thon dans le Pacifique-Sud ou de droits d'accès aux zones de pêche payées par l'Union Européenne en Afrique de l'Ouest, au bénéfice de fonds de conservation des aires protégées. En Nouvelle-Zélande, toutes les compagnies commerciales de pêche versent l'équivalent d'environ 3% de leurs prises à la recherche et à la conservation des ressources halieutiques.

Pour financer leur gestion, les AMP, dans certains pays comme la Croatie, l'Italie (Cinque Terre) et l'Équateur (Galápagos), ont instauré des droits d'entrée pour les visiteurs pouvant s'élever à 125 Euros par personne (dans le cas des îles Galapagos, où 90% de la taxe est versé à l'organisme gestionnaire de l'AMP).

Aux États-Unis, les compagnies de télécommunications qui font passer de la fibre optique à travers les AMP doivent s'acquitter de paiements allant de 40 000 à 100 000 dollars le mile. Au Brésil, l'équivalent d'1% du coût total de toute construction effectuée au sein d'une aire protégée (construction d'une route, pipeline, lignes électriques...) doit être payé à cette aire à titre de compensation environnementale : nous devons nous inspirer de ces mesures innovantes.



Au nombre des prélèvements qui contribuent au financement des AMP, citons aussi les amendes contre la pêche illégale, ainsi que la vente du poisson et des équipements saisis, ou encore les amendes contre la pollution côtière et les dégâts causés par le déversement d'hydrocarbures. Citons aussi les accords de remise de dettes en échange de programmes de protection de l'environnement, dont certains ont été en partie utilisés pour soutenir des AMP, comme ce fut le cas en Mer Rouge par exemple. Exemple similaire, les accords de réduction de dette passés entre la France et Madagascar et l'Allemagne et Madagascar, qui ont ensemble généré plus de 30 millions d'Euros pour les AMP malgaches, incluant la création de nouvelles AMP.

Au nombre des leviers potentiels de financement des AMP, les fonds fiduciaires régionaux de conservation ont fait leur preuve (fonds méso-américain, caribéen et micronésien¹ notamment). Ces fonds fiduciaires régionaux sont chacun parvenus à rassembler plus de 30 millions d'Euros auprès de donateurs internationaux. Mais les donations de riches philanthropes à ces fonds fiduciaires demeurent minimes, même si de nombreuses personnes sont prêtes à faire de petites donations ou à s'acquitter de droits d'entrées pour soutenir les AMP, dès lors qu'elles savent que l'argent ira à la conservation du milieu marin, plutôt que dans les caisses de l'Etat.

¹ Mesoamerican Reef Fund, Caribbean Biodiversity Fund, Micronesia Conservation Trust

RECOMMANDATIONS DE LA TABLE RONDE

Taxes, droits et amendes liés à l'exploitation commerciale des ressources marines :

- Renforcer la capacité juridique des gestionnaires à directement collecter (et à utiliser pour le financement du coût de gestion de l'AMP) de nouveaux types de taxes, droits et amendes liés à l'exploitation commerciale des ressources marines, comprenant les taxes et droits applicables à la pêche commerciale, à la construction côtière (...), ainsi que des amendes et d'autres sanctions concernant les activités illégales affectant les AMP, etc.
- Améliorer la capacité des mécanismes de financement nationaux à contribuer au financement des AMP ;
- Renforcer les principes de coopération régionale en encourageant les pays voisins à coopérer via le cofinancement des AMP transfrontalières ;
- Améliorer la délimitation des territoires maritimes pour encourager l'établissement des ZEE et étendre les juridictions nationales et leurs mécanismes de financement au-delà des eaux territoriales actuelles.

Moyens de lever des fonds supplémentaires liées aux activités touristiques et récréatives :

- Rendre payants certains services rendus par les AMP et faire payer des droits pour certaines activités récréatives se déroulant dans les AMP ;

- Solliciter les touristes pour de petites donations volontaires pour soutenir les AMP ;
- Requérir des autorisations et collecter des droits pour l'utilisation des AMP pour la réalisation de certaines activités, comme par exemple le tournage de films publicitaires, l'accueil de concerts, de mariages, la construction et l'utilisation de marinas pour la plaisance (« droits d'amarrage » par exemple) ;
- Commercialiser du merchandising aux couleurs de l'AMP ;
- Solliciter les municipalités côtières pour le versement aux AMP de contributions financières fondées sur les bénéfices économiques réalisés grâce aux AMP par les industries touristiques locales ;
- Conclure des partenariats avec les acteurs privés des secteurs des transports, de la plongée, de l'hôtellerie, de la restauration, etc.
- Attirer sponsors et donateurs (par exemple des banques ou des sociétés de téléphonie mobile comme c'est le cas en Slovaquie) ;
- Mettre en place des plans d'affaires robustes
- Echanger avec les autres AMP sur les expériences en matière de levée de fonds ;
- Former les personnels des AMP en matière de financement (comment collecter des fonds, réaliser un plan d'affaires, etc.) ;
- Établir des structures légales de captation et de gestion de fonds.

Paiements pour services écosystémiques (PSE) :

- Évaluer au niveau local les services écosystémiques clés rendus par les AMP et leurs principaux bénéficiaires, ainsi que les opportunités pour le développement d'instruments de marché pour protéger ces services ;
- Adopter une approche locale pour soutenir les services qui contribuent à améliorer la qualité de l'eau sur l'interface terre-mer (zones humides/ rétention/soutien d'étiage) ;
- Réviser le cadre réglementaire pour le financement de l'AMP au niveau national et promouvoir de nouvelles lois pour la collecte des paiements pour les services écosystémiques que fournissent les aires marines protégées ;
- Inventorier les principaux services écosystémiques au niveau régional, leurs valeurs économiques et les principaux bénéficiaires; identifier les opportunités pour le développement des PSE régionaux ;
- Élaborer une norme régionale pour le « carbone bleu » concernant les herbiers méditerranéens et les zones humides côtières ;
- Soutenir la création d'une institution régionale qui favorise la conservation des herbiers marins et les zones humides par la vente de crédits de carbone aux particuliers et aux entreprises, sur une base volontaire.

Fonds régionaux:

- Appuyer l'établissement d'un accord politique clair en vertu de la Convention de Barcelone et soutenu politiquement par les Parties ;
- Décrire le mécanisme prévu, en particulier ses normes et principes ;
- Obtenir un accord pour la création d'un fonds fiduciaire régional qui contribuera aussi au développement de fonds d'affectation nationaux (chaque pays a ses propres besoins et cadres légaux) ;
- Reconnaître que MedPAN peut être la locomotive de cette initiative ;
- Reconnaître que le fonds d'affectation régional peut garantir l'autofinancement des AMP (qui peuvent être, dans le cadre du fonds, cofinancées par l'UE et d'autres donateurs) ;
- Reconnaître que l'Union pour la Méditerranée (UpM) peut solliciter le secteur des transports maritimes en vue d'en faire un contributeur du fonds (source permanente de financement) ;
- Reconnaître que l'initiative « Lifeweb » de la CDB peut contribuer à l'établissement et au fonctionnement du fonds régional proposé pour les AMP ;
- Reconnaître que suivant l'exemple caribéen, des donateurs extérieurs à la région pourraient contribuer au Fonds d'affectation en Méditerranée. ■



ATELIERS





ATELIER SUR L'INTÉGRATION DE LA PLANIFICATION SPATIALE MARINE DANS LA GESTION DES AMP EN MÉDITERRANÉE

ATELIER ORGANISÉ PAR WWF-MÉDITERRANÉE
ET NOAA

LUNDI 26 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX PARTICIPANTS

GIUSEPPE DI CARLO (WWF-MEDITERRANEE), **ANNE WALTON**, (NATIONAL OCEANOGRAPHIC AND ATMOSPHERIC ADMINISTRATION - NOAA), **ZELJKA RAJKOVIC** (MINISTERE CROATE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE), **JOCHEN LAMP** (WWF-ALLEMAGNE).

COMMUNICATION D'ANNE WALTON (NOAA)

La planification spatiale marine (PSM) est un processus visant à analyser et à allouer la répartition spatiale des activités humaines dans les zones marines et côtières pour la réalisation d'objectifs écologiques, économiques et sociaux. À partir de cette définition théorique, il convient de se demander de quels indicateurs a besoin la PSM, et quel est l'outil le plus adéquat pour la réalisation des objectifs de gestion. Les AMP à usage multiple font souvent l'expérience de conflits liés à l'allocation de l'espace aux différentes activités humaines (trop d'usages, trop peu d'espace) ; de conflits entre les usages eux-mêmes (kayaking vs Jet skis) ; et de conflits entre les besoins liés à chaque activité (emplacement de l'activité ou besoin d'infrastructure, par exemple).

Les objectifs de conservation, de développement socioéconomique et culturel, ou encore de gouvernance d'une AMP, peuvent entrer en conflit avec les activités qui se déroulent au sein de l'AMP, ou peuvent ne pas être complémentaires les uns des autres. Le travail du gestionnaire est alors de réconcilier ces incompatibilités afin de réaliser ses objectifs.

Le modèle type de PSM développée par NOAA comporte quatre étapes : le processus de pré-planification, la compréhension des impacts, un plan de développement et sa mise en œuvre/évaluation. Chaque étape nécessite une forte implication des parties prenantes. C'est sur le terrain et par la concertation que doivent être établis les objectifs et stratégies de gestion, que

les zones d'impact doivent être identifiées et que les modalités d'allocation de l'espace doivent être décidées.

En amont et en aval, il faut garder à l'esprit que non seulement les objectifs de gestion peuvent être contrariés par les activités humaines, mais qu'ils peuvent aussi être incompatibles entre eux.

Un exercice de simulation a été conduit afin d'illustrer la mise en place et le contexte de la pré-planification spatiale. Cet exercice comprenait une évaluation de compatibilité entre objectifs de gestion de l'AMP, usages humains actuels de l'AMP, ressources à protéger, législations et usages humains futurs.

Au cours de cet exercice, les gestionnaires, praticiens et experts francophones ont évoqué leurs expériences nationales. Un gestionnaire algérien a par exemple relevé une incompatibilité entre l'application d'une loi de protection des cétacés en vigueur dans son pays et la persistance de certaines techniques de pêche, y compris artisanales. « Les cordons dunaires sont également impactés par la sur-fréquentation touristique », a-t-il aussi pointé.

De manière générale, les panélistes ont convenu que leurs objectifs de gestion (protection de la biodiversité et des couloirs migratoires des mammifères marins) étaient « particulièrement incompatibles » avec les activités récréatives à fort impact (jet-ski, hors-bord, etc.) et le transport maritime intensif.

Des gestionnaires marocains et français ont attiré l'attention sur les sources de conflit potentiel entre objectifs de conservation et législation : ils ont mis en exergue l'incompatibilité entre impératifs de protection et prérogatives et fonctionnement d'institutions telles que les ministères du tourisme et des transports et l'Organisation maritime internationale (OMI), « dont les règles ne sont pas contraignantes, ce qui encourage la multiplication des pavillons de complaisance ».

Les orateurs ont par ailleurs souligné que leur activité exigeait de planifier à long terme, en anticipant dans leur plan de gestion l'évolution des activités humaines sur les sites (en termes de nature et d'intensité). « Il est nécessaire d'identifier les sources de conflit possibles à l'aune du

développement du tourisme, de l'industrie et des transports grâce, en particulier, à l'incorporation des nouvelles technologies », a-t-il été dit.

Ils ont reconnu que l'intensification en cours du tourisme côtier et marin, du commerce de la pêche, des activités d'extraction de gaz, de pétrole et de sable et la construction de nouveaux terminaux portuaires risquaient de continuer d'entraver leurs actions de protection de la biodiversité, des habitats représentatifs, des mammifères marins, des ressources halieutiques et des cordons dunaires.



COMMUNICATION DE **ZELJKA RAJKOVIC**

(MINISTÈRE CROATE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
PROTECTION DE LA NATURE)

Les activités de zonage menées en Croatie dans le cadre d'un projet pilote initié par le projet MedPAN-Sud au milieu des années 2000 ont résulté de l'implication de toutes les institutions croates de conservation. La définition même des normes de zonage, inspirée des catégories de gestions des aires protégées de l'UICN, a découlé d'un important processus de réflexion et de consultation avec les acteurs de la protection de la nature.

Chaque pays développe ses propres principes, car chaque contexte est unique. En Croatie, nous avons mis l'accent sur la nécessité de rendre compatibles et complémentaires plan de gestion et planification spatiale. Le plan de gestion doit comprendre un zonage énumérant des activités souhaitables, indésirables et interdites et sur la base duquel est rédigé un code de bonne conduite, régulant l'exploitation et les usages courants des aires protégées considérées.

La division des aires protégées en zones s'effectue en fonction des objectifs de conservation et des besoins en matière de gestion contenus dans les documents précités. En Croatie, les AMP font l'objet d'une division en trois types de zones : de protection stricte, de protection dirigée et d'usages. Aux premiers et seconds types correspondent des objectifs classiques de conservation des habitats et des processus naturels ; et, au troisième type,

correspondent des objectifs d'usages durables de l'espace. Pour chaque zone, nous désignons des activités autorisées et interdites, dont le caractère contribue, ou au contraire entrave, la réalisation des objectifs.

Ce processus de zonage a été appliqué avec succès à trois AMP croates : le Parc naturel de Telašćica, le Parc national de Brijuni et le Parc naturel des îles Lastovo. Ce zonage a été conçu au cours d'ateliers ayant réuni les acteurs de la conservation de la nature, les représentants de pêcheries, les institutions nationales de planification du territoire, mais aussi l'armée et des associations de citoyens.

L'entrée en vigueur, en 2010, d'une nouvelle loi sur la pêche a entraîné la requalification des parcs naturels croates en zones de pêche. Cela implique la formulation, toujours en cours, de réglementations strictes des pratiques de pêche dans ces aires protégées basée sur un zonage de la mer restant à réaliser.

COMMUNICATION DE **JOCHEN LAMP,** DU BUREAU DE LA MER BALTIQUE DU WWF-ALLEMAGNE

La recherche de solutions pour assurer la résilience des aires marines doit être guidée par l'idée que l'écosystème forme la base de cette résilience. Les actions de conservation menées par les opérateurs écologiques en mer Baltique se concentrent ainsi sur la création d'un environnement marin préservé, des réseaux d'AMP bien gérées, la fourniture efficace et durable de services éco-systémiques et des statuts environnementaux clairs. Tout cela est essentiel pour conserver la biodiversité et assurer le repeuplement des espèces dans une mer très polluée comme la nôtre.

En mer Baltique, une mer gérée de façon sectorielle par les pays riverains et qui fait face à une saturation de son exploitation, la PSM peut être une solution car elle passe par une appréhension systématique des potentiels marins et par la prise en compte de limites dans la définition des plans et des objectifs.

Le projet européen « BaltSeaPlan », qui dresse une perspective de planification à l'horizon 2030, offre un socle sur lequel les pays de la région pourraient s'appuyer pour concrétiser une vision commune, pan-baltique, dont les principes fondateurs sont la connectivité et l'effectivité spatiale. Les objectifs du plan sont l'émergence d'un environnement marin sain, l'harmonisation des politiques énergétiques, le 'verdissement' des transports et la 'durabilisation' des activités de pêche et de l'aquaculture.

À cette fin, les résultats du projet suggèrent l'intégration des pêcheries dans la PSM. Leur activité est pertinente d'un point de vue spatial, car les activités de pêche, ainsi que les activités de transport, sont pratiquées dans toutes les zones marines, et impactent l'environnement et les autres usagers de la mer. Si nous voulons planifier efficacement, les informations sur les espèces halieutiques que peuvent fournir les pêcheurs, sont indispensables pour connaître de manière approfondie l'état des écosystèmes et leurs besoins. En intégrant le point de vue des pêcheurs dans la PSM, nous pourrions aussi défendre leur activité en leur réservant certaines zones.

Parmi les initiatives conduites pour accélérer la mise en œuvre du plan « BaltSea », notons l'application à la mer Baltique du logiciel de planification MARXAN, le développement d'outils d'intégration des pêcheries aux modèles de gestion et de planification, ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Dans un contexte de montée des aspirations de 'croissance bleue', la PSM est assurément un instrument de choix pour renforcer la résilience des écosystèmes, notamment pour 'durabiliser' l'usage des ressources marines et les efforts de conservation. Seul le développement d'une culture régionale de la coopération entre décideurs politiques, experts et parties prenantes locales permettra de progresser en matière de planification spatiale marine en mer Baltique.

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

- Collecter davantage de données bioécologiques et socioéconomiques, qui sont nécessaires aux différentes étapes de la PSM (identification des sources de conflit et des incompatibilités entre objectifs de conservation et exploitation des AMP)
- Mieux cartographier les habitats
- Inventorier l'ensemble des espèces présentes au sein de l'AMP
- Lier la réalisation des objectifs de protection de la biodiversité au fonctionnement des écosystèmes
- Utiliser les sites comme des observatoires
- S'assurer que tous les objectifs de gestion des AMP, et pas uniquement ceux ayant une valeur commerciale ou industrielle, sont considérés comme des priorités
- Faciliter le dialogue entre les parties prenantes à travers un processus de PSM réellement participatif et des stratégies de communication tournées vers la mobilisation des compétences
- Identifier des domaines d'intérêt commun à toutes les parties prenantes pour l'élaboration de nouveaux projets compatibles avec les objectifs des opérateurs, les législations et les prérogatives des différentes instances
- Accroître le contrôle des activités illégales
- Inciter les décideurs politiques à se rendre plus souvent sur le terrain ■



ATELIER SUR LA CRÉATION DE RÉSEAUX D'AIRES MARINES ET CÔTIÈRES PROTÉGÉES : QUELLES ÉVOLUTIONS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ?

ATELIER ORGANISÉ PAR LE CAR/ASP

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

SOUHA EL ASMI (CAR/ASP), **GIUSEPPE NOTARBARTOLO DI SCIARA** (CONSULTANT),
CATHERINE GABRIÉ (CONSULTANTE), **CHEDLY RAIS** (EXPERT EN RESSOURCES MARINES), **ARTURO LOPEZ** (CONSULTANT), **CAROLE MARTINEZ** (UICN).

COMMUNICATION DE CATHERINE GABRIÉ

(CONSULTANTE)

Mme Gabrié a présenté une étude d'évaluation du réseau des AMP réalisée par MedPAN et le CAR/ASP. La première du genre avait été menée conjointement en 2008 par MedPAN, le WWF et l'UICN.

L'étude avait pour objectifs d'établir le niveau actuel de protection de la mer Méditerranée, de mesurer la représentativité du réseau et l'efficacité de sa gestion, et d'identifier les menaces pesant sur les AMP. Elle s'inscrit dans le contexte de réalisation des Objectifs d'Aichi et d'application du Protocole ASP/DB.

La Méditerranée représente 0.8% de la surface totale des océans et compte 677 AMP, soit 6,6% du total mondial. Moins de 5% de la Méditerranée est protégé (114 600 Km²), ce qui équivaut à 1,38% de la surface couverte par les AMP à l'échelle

mondiale. Depuis 2008, 23 nouvelles AMP ont été créées dans 10 pays.

En 2012, la Méditerranée compte 161 AMP de statut national et 9 AMP dotées d'un statut international. Il faut ajouter à ces aires, 507 sites « Natura 2000 », 4 zones de pêche à accès réglementé de la CGPM-FAO, et noter que 55 AMP sont en cours de création. Concernant la distribution géographique : les AMP sont réparties de manière inégale, avec 80% d'aires situées dans le bassin ouest sous la juridiction d'États membres de l'UE, et avec une connectivité estimée à moins de 70%.

Le nombre d'AMP internationales est insuffisant : deux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, 5 réserves de biosphère et 32 ASPIM, dont le Sanctuaire Pelagos. Seulement 4,56% de la Méditerranée est protégée et les zones de non prélèvement établies représentent moins de 1%. Les objectifs de protection sont donc loin d'être réalisés.



Les connaissances sur la représentativité des espèces sont insuffisantes, alors que l'habitat des espèces est essentiel à la perpétuation des cycles de vie. Pour l'heure, l'action porte sur la protection des habitats des espèces emblématiques les plus menacées et dont la répartition est plutôt connue en Méditerranée. Comme le signalait l'étude de 2008, les habitats bathyaux et abyssaux benthiques, les bassins de saumure, les suintements froids et les récifs coralliens d'eaux froides sont sous-représentés. Seuls quelques habitats et espèces sont bien représentés, certains au-dessus des 10%, tandis que des espèces parmi les plus menacées, telles les phoques moines et les tortues, le sont très peu. En outre, trop peu de connaissances sont disponibles sur les habitats clés d'espèces rares ou en grand danger.

Les AMP sont sous la pression des activités délétères générées par le tourisme, la pêche et le trafic maritime : 25% des AMP interrogées subissent les conséquences néfastes des activités portuaires et près de 20% de la pollution, des transports et de la pêche industrielle. 40% sont la cible d'activités illégales.

L'étude conclut que pour réaliser l'objectif des 10% d'ici 2020, il faudrait créer en 7 ans plus d'AMP que n'en ont été créées en un demi-siècle. Pour développer les 150 000 km² manquants, il faut élargir les frontières des AMP existantes, créer de nouvelles AMP de toutes tailles, instaurer de vastes AMP dans des zones situées en-dehors des juridictions nationales et incorporer comme AMP d'autres types de zones de restrictions.

COMMUNICATION DE **CHEDLY RAIS**, EXPERT EN RESSOURCES MARINES

Au niveau national, les ONG, les instituts de recherche, les agences maritimes nationales, la société civile, les donateurs et les organisations internationales œuvrent ensemble à l'amélioration des inventaires des habitats et des espèces, à l'identification des écosystèmes sous-représentés et à l'élaboration de plans nationaux d'extension de la taille des AMP existantes.

Dans un tel cadre, il faut sensibiliser le grand public, les décideurs politiques et les usagers de la mer au rôle crucial des AMP dans la conservation. À cette fin, il est nécessaire de renforcer la représentation des AMP méditerranéennes au sein des réseaux régionaux et mondiaux de protection et d'évaluer l'adéquation de la couverture géographique et écologique de chaque AMP en vue d'étendre, le cas échéant, la superficie de cette aire ou de procéder à des modifications de zonage.

Une attention particulière doit également être portée aux espèces et habitats menacés qui sont essentiels au renouvellement des stocks de poissons et à la conservation de la biodiversité marine.

Au niveau régional, il faut intensifier les procédures de compilation des données existantes par des bases de données de type MAPAMED et des atlas qui pourraient être utilisés comme outils de gestion et de planification. Le processus multilatéral d'identification des sites potentiels d'AMP situés au-delà de la juridiction nationale (ABNJ) doit être facilité.

CONCLUSIONS DE L'ATELIER

- Sur la gestion : besoin d'une approche territoriale intégrant mieux les zones côtières (la segmentation entre eaux marines et zones terrestres est non pertinente car les bassins versants ont une grande influence sur le milieu marin). Le Conservatoire du Littoral (France), le Commissariat National du Littoral (Algérie) ou autres pourraient faire valoir leurs compétences, qui s'appliquent à l'interface terre/mer. Pour les statistiques (rapportage), il est plus commode de ne prendre en compte que la partie marine.
- Sur la définition des AMP : l'important n'est pas de savoir si un site est une AMP ou non, mais s'il participe à l'amélioration de la qualité du milieu marin et des ressources.
- Il faut toutefois s'entendre sur des définitions harmonisées, axées sur celles de l'UICN, pour pouvoir comparer la Méditerranée avec d'autres régions. Envisager plusieurs niveaux de définition : statistique, de gestion et administratif. Un travail de rationalisation doit être conduit sur les catégories de l'UICN.
- Nécessité d'avoir une base commune à l'échelle régionale pour les analyses. MAPAMED constitue un outil important qui mérite d'être développé. Au niveau national, il est important d'inciter les acteurs à enrichir cette base de données.
- Un travail considérable doit encore être mené pour améliorer/rassembler les connaissances sur les habitats et les espèces à l'échelle régionale, notamment sur les espèces les plus menacées et pour les analyses sur la connectivité. Évaluer les manques par des analyses de lacunes ('gap-analysis') nationales et régionale. Harmoniser les inventaires.
- Harmoniser les critères d'évaluation de représentativité et de connectivité.
- Le soutien aux gestionnaires: apporter un soutien aux AMP le nécessitant le plus, tout en contribuant à l'avancement des AMP les plus efficaces dans leur gestion.
- Inciter les AMP à inscrire la coopération avec d'autres AMP dans leur plan de gestion.
- Capitaliser les stratégies nationales de protection de l'environnement marin afin d'avoir une vision globale de ces stratégies (C'est l'objet du PAS BIO, qui sera mis à jour en 2013).
- Promouvoir la mise en place de plan nationaux afin que la création d'AMP ne soit plus seulement opportuniste mais stratégique et réponde aux besoins.
- Inclure les AMP dans les plans GIZC de tous les pays.
- Lutter contre les disparités entre pays.
- Informer scientifiquement les politiques mais aussi leur faire des propositions concrètes de planification pour faciliter la prise de décision.





FOCUS SESSIONS





APPLICATION D'UNE ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES AMPC EN MÉDITERRANÉE : UNE CONTRIBUTION DU PLAN BLEU

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR PLAN BLEU

LUNDI 26 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

ABDERRAHMEN GANNOUN (CAR/ASP), **ANAÏ MANGOS** (PLAN BLEU), **ESRA BAŞAK** (EXPERT INDEPENDANT), **MOUNIR BELLOUMI** (EXPERT INDEPENDANT).



INTRODUCTION D'ANAÏ MANGOS, DU PLAN BLEU

Observatoire du développement durable en Méditerranée, le Plan Bleu aborde les Aires marines et côtières protégées (AMPC) sous l'angle économique. Il évalue « l'effet AMPC » sur le développement local. Pour cela, le Plan Bleu a appliqué un cadre d'analyse à 5 territoires qu'il a étudiés au nord, au sud et à l'est de la Méditerranée : le Parc naturel de Cap de Creus (Espagne), le Projet de protection du Mont Chénoua et des Anses de Kouali (Algérie), le Parc national marin de Zakynthos (Grèce), la Zone sensible des îles Kuriat (Tunisie) et l'Aire spécialement protégée de Kaş Kekova (Turquie).

Parmi les constats de l'évaluation qualitative et quantitative (analyse coûts-bénéfices) des services écologiques rendus par l'AMCP, le Plan Bleu retient tout d'abord que les AMCP considérées sont situées en périphérie de territoires dynamiques, écrans de nature protégée en bordure d'espaces densément peuplés et actifs. Outre les caractéristiques écologiques de ces milieux transformés qu'elles côtoient, les AMCP font face à un environnement socioéconomique complexe. Le Plan Bleu note ensuite que les usages qui se développent sur les sites protégés sont essentiellement récréatifs (tourisme, plongée, etc.), et qu'ils sont dès lors des éléments structurant pour la planification spatiale des usages et la gouvernance des AMCP. Enfin, les AMCP sont peu connues et peu reconnues du public et des autorités, locales et sectorielles. Il conviendrait à

cet égard de renforcer leur notoriété auprès des résidents et non-résidents et d'encourager, auprès des parties prenantes publiques comme privées, leur intégration par les plans de développement locaux.

L'approche économique, qualitative et quantitative, permet d'éclairer les liens entre AMCP et développement territorial et peut constituer un argument de plus en faveur de la protection. L'évaluation quantitative facilite la prise en compte de certains bénéfices liés à la fourniture de services écologiques rendus au sein des AMCP. L'étude qualitative contribue à la compréhension des mécanismes qui lient protection environnementale et développement, ainsi qu'à l'identification des conflits d'intérêts, des compromis possibles et des opportunités durables.

COMMUNICATION D'ESRA BAŞAK, CONSULTANTE

L'aire spécialement protégée de Kaş-Kekova¹ est une AMCP située dans la Province d'Antalya en Turquie, caractérisée par des côtes rocheuses et les activités touristiques spécialisées telles que les excursions en bateau, la plongée, la randonnée pédestre, le kayak de mer, et les visites culturelles / archéologiques. Le développement local repose essentiellement sur les Services écosystémiques (revenus et avantages liés à la pêche, au tourisme, à la plongée, aux excursions en bateau et à la séquestration du CO₂). Par conséquent, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, les bénéfices

¹ Kaş Kekova Special Environmental Protected Area (SEPA)



économiques des Services écosystémiques et les coûts liés à leur préservation (activités de conservation et de gestion), ont été évalués selon trois scénarios de projection pour la période 2011-2030: scénario tendanciel, scénario de renforcement de la protection, et scénario d'une diminution de la protection.

L'évaluation démontre que relâcher les mesures de conservation conduirait à une baisse de l'ensemble des avantages découlant de l'AMCP. Les scénarios 1 et 2 évoluent de façon parallèle, mais le scénario 2 – des mesures de conservation plus strictes - conduit à 16 millions d'Euros/an de bénéfices supplémentaires en moyenne. Les résultats de l'étude montrent que le renforcement des mesures de conservation a tendance à accroître les avantages liés aux flux des Services écosystémiques. Sur le court terme, le service de régulation offert par la séquestration du CO₂ peut donner des résultats à condition que la gestion forestière soit assurée. Sur le moyen terme, les recettes liées au tourisme peuvent augmenter en une décennie, et sur le long terme, le service d'approvisionnement de la pêche passe par la reconstitution des stocks.

En raison du manque de données de première main, les avantages et les coûts sont fondés sur des hypothèses et des estimations. Quoiqu'il en soit, pour que les Services écosystémiques soient «durables», il est nécessaire à court, moyen et long terme d'en réglementer la gestion.

COMMUNICATION DE **MOUNIR BELLOUMI,** EXPERT INDÉPENDANT

Dans cette étude sur la Zone sensible des îles Kuriat, on distingue trois scénarios de projection à 2030 : scénario tendanciel, scénario de création d'une AMP et scénario d'abandon de la protection. Le premier anticipe la stagnation de la production de la pêche professionnelle observée depuis 2006 jusqu'à sa diminution de 1% à partir de 2021. Toutes les autres activités récréatives (pêche amateur, visite des îles, plongée sous-marine, etc.) continuent de progresser. Le second scénario prévoit une stagnation de la production de la pêche professionnelle jusqu'en 2020, suivie d'une augmentation de 1% à partir de 2021. La pêche récréative sera interdite dans l'AMP tandis qu'y seront renforcés le tourisme scientifique et l'éco-tourisme. Le troisième scénario anticipe une augmentation de toutes les activités jusqu'au 2020 puis la détérioration de la situation à partir de 2021.

La valeur des bénéfices de la pêche professionnelle est toujours la plus importante dans les trois scénarios, suivie par celle du tourisme et de la séquestration du carbone.

L'évaluation économique qualitative des effets de la Zone sensible plaide pour la protection des îles Kuriat et la création d'AMP alentours. Dans ce cadre, l'organisation des activités touristiques dans les îles et le renforcement de la réglementation des activités de pêche pourraient maximiser tous les bénéfices individuels et collectifs et financer les frais de gestion de l'AMP. ■



AMP ET PÊCHE : PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET MEDPAN-NORD

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR LE WWF-FRANCE
COORDINATEUR DU PROJET MEDPAN NORD EN
COLLABORATION AVEC LE PARC NATIONAL DE
PORT-CROS

LUNDI 26 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

CATHERINE PIANTE (WWF-FRANCE), **NICOLAS GÉRARDIN** (PARC NATIONAL DE PORT-CROS),
TONI FONT ET JOSEP LLORET (UNIVERSITE DE GERONE), **DIMITRIS ZANNES** (FEDERATION DES
PECHEURS COTIERS DU SUD DE LA MER EGEE), **MARCO COSTANTINI** (WWF-ITALIE).

COMMUNICATION DE **MARCO COSTANTINI,** DU WWF-ITALIE

Lors de la réunion des gestionnaires d'AMP et des pêcheurs artisans de Méditerranée qui s'est tenue à Brindisi en mars 2012, les quelque 60 participants ont rappelé que la pêche artisanale côtière est une activité économique structurante des territoires, et l'un des piliers de la culture méditerranéenne. Les AMP figurent au nombre des outils utiles à la gestion de la pêche artisanale et il est important de souligner que la durabilité de la pêche artisanale côtière méditerranéenne est aujourd'hui scientifiquement démontrée dans les AMP. La production larvaire de la biomasse et l'effet réserve générés par les AMP enrichissent l'ensemble des écosystèmes et contribuent au développement de la ressource halieutique en Méditerranée.

La collaboration entre AMP et pêcheurs artisans, grâce à des activités innovantes, permet ainsi d'économiser de l'argent public et contribue à la durabilité économique de l'activité. Par ailleurs, pêcheurs professionnels et AMP ont des objectifs communs de veille écologique en mer.

Pour l'ensemble de ces raisons, la participation des pêcheurs aux processus de création, de planification et de gestion des AMP est indispensable. Les bonnes pratiques testées dans les AMP devraient servir de modèle pour l'ensemble de la pêche artisanale côtière, notamment en généralisant la cogestion et la valorisation des produits et de l'activité de pêche artisanale.

Au plan politique, il faut que la spécificité et la durabilité de la petite pêche artisanale côtière soit reconnues et intégrées dans la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP), sans quoi la survie de l'activité pourrait être compromise. La Commission européenne (CE) doit soutenir la diversité des métiers de la pêche artisanale côtière méditerranéenne et appuyer financièrement sa cogestion. Il faut également que la CE accompagne le développement d'AMP en Méditerranée pour la conservation de la diversité biologique et culturelle, ainsi que l'augmentation de la ressource halieutique.

En conclusion de cette réunion, les participants ont fait passer les messages suivants à la CE :

- Non aux quotas individuels transférables ;
- Non à un développement de l'aquaculture qui menace la pêche artisanale côtière ;
- Non à l'utilisation commerciale des rejets.

Et ont demandé :

- le soutien à la polyvalence et à la diversité des métiers de la pêche artisanale côtière méditerranéenne ;
- le soutien à la cogestion de la pêche artisanale et aux plans d'action à long terme, y compris par une ligne de financement spécifique ;
- la prise en compte de la pêche de loisir dans la gestion de la ressource halieutique ;
- le soutien à la politique de développement d'aires marines protégées en Méditerranée pour la conservation de la diversité biologique et culturelle, ainsi que l'augmentation de la ressource halieutique.



COMMUNICATION DE DIMITRIS ZANNES,

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PÊCHEURS CÔTIERS DU SUD DE LA MER ÉGÉE, DU PROJET DE CONSERVATION MARINE DES CYCLADES DU NORD ET REPRÉSENTANT DE MEDARTNET

MedArtNet : la plateforme méditerranéenne des pêcheurs artisanaux.

MedArtNet est une plateforme qui réunit des pêcheurs artisans d'Espagne, de France, d'Italie et de Grèce et qui défend la pêche artisanale à travers les principes suivants : un moyen d'existence digne et autonome avec des perspectives pour le futur, une activité durable, un pilier social et économique.

Les missions de MedArtNet sont les suivantes :

- Représentativité et participation aux processus de prise de décision, dans le cadre par exemple de la Réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) ;
- Véritable engagement pour durabilité à travers des initiatives de protection et de restauration des ressources halieutiques et de l'environnement marin, participation aux plans de cogestion, à la désignation d'AMP, etc. ;
- Commercialisation équitable des produits de la mer ;
- Reconnaissance sociale et du savoir-faire traditionnel des pêcheurs artisanaux ;
- Sensibilisation et coopération avec d'autres pêcheurs, avec la communauté scientifique, les acteurs locaux, etc.

A court terme, l'objectif de MedArtNet est de favoriser la coopération et l'organisation du secteur de la pêche artisanale et d'influencer la Réforme de la PCP. La plateforme vise aussi à transformer le modèle de gestion de la pêche : l'élaboration de plans de gestion permet, selon MedArtNet, de gérer un ensemble de pêcheries (mono ou plurispécifiques) de façon cohérente, suivant une échelle spatiale spécifique et sous la gouvernance de Comités de cogestion.

Projet de Conservation Marine des Cyclades du Nord (Grèce).

En tant que pêcheur côtier, Dimitris Zannes développe également un projet de gestion de la pêche artisanale durable dans les Cyclades du Nord. L'objectif de ce projet est d'appliquer les mesures de la CE afin de gérer l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée. L'île de Gyros a été choisie pour mettre en œuvre ce projet, car elle constitue un récif naturel et abrite de nombreux habitats marins protégés. Il s'agit également de la principale zone de reproduction du phoque moine en Méditerranée. Le projet bénéficie du soutien des résidents de l'île.

Les scientifiques locaux ont déjà contribué au projet en fournissant des informations sur les herbiers de posidonie et la biomasse de poissons de la zone littorale, ainsi qu'à travers l'identification d'espèces clés.

Le projet est actuellement en phase de recherche de fonds. En accord avec ces informations scientifiques, des zones de non-prélèvement et des aires protégées devraient être établies dans le

futur, avec des mesures de gestion pour une pêche durable, et le site pourrait même être déclaré monument naturel national. Ces actions seraient bénéfiques pour le secteur de la pêche mais aussi pour d'autres secteurs comme le tourisme.

COMMUNICATION DE TONI FONT ET JOSEP LLORET, CHERCHEURS À

L'UNIVERSITÉ DE GÉRONE (ESPAGNE),
AUTEURS DU RAPPORT TRANSNATIONAL
SUR LA PÊCHE DE LOISIR DANS LES AMP
DE MÉDITERRANÉE

La pêche de loisir est une activité en plein essor sur le littoral méditerranéen, notamment au sein des aires marines protégées (AMP). Cette pratique engendre toute une variété d'impacts et de déséquilibres sur les ressources et les écosystèmes marins, et pourtant, les recherches consacrées à la pêche de loisir sont beaucoup plus rares que celles concernant la pêche commerciale. L'objectif de cette étude menée en 2012, qui est l'une des premières de ce genre en Méditerranée, est de définir et comparer la situation actuelle de la pêche de loisir dans les différentes aires marines protégées en Méditerranée et d'établir des bases méthodologiques communes afin de faciliter la gestion de cette activité.

Les résultats montrent les différents impacts de la pêche de loisir sur les écosystèmes marins des AMP de Méditerranée, qui sont principalement dus à (i) l'immense pression exercée par les différents types de pêche de loisir sur les ressources marines

côtières, notamment sur les espèces vulnérables ; (ii) l'ancrage des bateaux sur les habitats sensibles, notamment les habitats d'intérêt européen (herbiers de posidonie, récifs coralliens, etc.) dans le cadre du Réseau Natura 2000 ; (iii) la perte ou l'abandon d'engins de pêche ; (iv) l'utilisation d'appâts exotiques (v), la pratique de la « capture et remise à l'eau ». On observe également une interaction avec la pêche commerciale (artisanale), généralement source de conflits sur l'espace et les ressources.

Les différents types de pêche ont été comparés (en bateau, du bord et chasse sous-marine), en considérant que chacun méritait une attention particulière. La pêche de loisir dans les AMP de Méditerranée couvertes par l'étude cible un grand nombre d'espèces de poissons, parmi lesquelles

41 espèces vulnérables. La pêche en bateau est responsable du plus grand nombre de captures d'espèces (espèces vulnérables comprises). Son potentiel extractif est le plus important (suivi par celui de la chasse sous-marine et de la pêche du bord), et elle est de ces trois types de pêches celle qui implique le plus grand nombre de techniques, la pêche de fond avec canne étant de loin la plus courante. Il convient de souligner l'importance de potentiels impacts indirects tels que la perte ou l'abandon d'engins de pêche, l'utilisation d'appâts exotiques, les prises accessoires, et l'ancrage sur les habitats sensibles.

Le niveau de connaissance et de sensibilisation des pêcheurs de loisir est souvent relativement faible quant à l'impact de leur activité sur le milieu naturel. Les conflits entre différents usagers



des AMP sont assez fréquents, surtout avec les pêcheurs professionnels en termes d'espace et de ressources. Plus de 70% des AMP comprennent au moins une zone de non-prélèvement, mais ces zones sont souvent assez peu étendues (généralement < 10%). Près de la moitié des AMP requièrent un permis de pêche, mais moins de 30% imposent une taxe. Le type de restriction le plus utilisé par les gestionnaires concerne les techniques de pêche et l'effort de pêche. Par ailleurs, l'importance économique de la pêche de loisir est énorme, et dépasse parfois celle de la pêche commerciale. C'est la pêche en bateau qui génère l'impact économique le plus conséquent.

Les résultats de ce travail permettent également de dégager certaines recommandations pour l'étude et la gestion de la pêche de loisir mais aussi pour l'éducation à l'environnement. La liste des recommandations s'adresse à l'ensemble du Réseau MedPAN, aux gestionnaires et au personnel technique des AMP, ainsi qu'aux autorités européennes, nationales et régionales responsables de l'évaluation et de la gestion de la pêche de loisir.

De façon plus générale, ce rapport soutient l'idée que les AMP contribuent non seulement à préserver les ressources marines côtières et la biodiversité, protéger les habitats et conserver notre patrimoine culturel marin, mais qu'elles fournissent aussi des ressources pour la pêche, et notamment la pêche de loisir, en permettant aux usagers de profiter de ces zones, et en favorisant ainsi le développement des économies locales. Pour assurer une exploitation durable de la mer et de ses ressources, de nouvelles actions de

recherche et de gestion de la pêche de loisir doivent être mises en place au plus vite dans les AMP de Méditerranée. ■



AMP : DISCUSSIONS ET ACTIONS AUTOUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FOCUS SESSION ORGANISÉE
PAR L'UICN / PROJET MEDPAN-NORD

LUNDI 26 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

MARIA DEL MAR OTERO (IUCN MED), **DAN LAFFOLEY** (IUCN'S WORLD COMMISSION),
JOAQUIM GARRABOU (SPANISH NATIONAL RESEARCH COUNCIL),



Il n'est plus sérieusement contesté que le changement climatique à des effets majeurs sur l'environnement physique. En mer Méditerranée, les changements climatiques et hydrologiques entraînent, par exemple, une hausse de la température de l'air, ce qui perturbe les précipitations, et le niveau de l'eau augmente, entraînant une multiplication d'événements extrêmes. La direction des courants elle-même est modifiée, comme la teneur chimique de l'eau, qui devient de plus en plus acide et salée. L'appréhension du problème se heurte à la perception commune selon laquelle rien ne peut être fait contre une telle évolution, qui pourrait accélérer le réchauffement puis l'assèchement de la région méditerranéenne d'ici à la fin du XXI^e siècle. D'autre part, si le changement climatique et ses effets sont certains, ce que sera le climat régional de demain ne l'est pas.

En dépit de cette incertitude, des initiatives sont prises pour préparer l'avenir. Dans le cadre du projet MedPAN Nord financé par la CE, l'UICN a travaillé avec des experts méditerranéens pour guider le développement de la conservation de la biodiversité dans les aires marines protégées face aux menaces du changement climatique. En coopération avec le CAR/ASP, un ensemble d'outils et d'indicateurs potentiels pour surveiller les impacts du changement climatique sur la biodiversité marine a été sélectionné, afin de construire une orientation stratégique commune au niveau du réseau des AMP de Méditerranée.

À court terme, le travail de l'UICN et du PAS-BIO a eu comme priorité d'améliorer la coordination des actions entreprises par les AMP méditerranéennes, afin de contribuer à une meilleure résilience des AMP face au changement climatique. Cela commence par la collecte de données, comprenant l'établissement d'indicateurs de suivi standardisés... Des efforts sont actuellement déployés pour réaliser l'installation d'un système d'alerte climatique précoce partagé par toutes les AMP de la région, et réduire la vulnérabilité des sites. Des Stations de surveillance océanographiques ont été installées dans certaines AMP. Les données recueillies, couplée avec celles issues d'autres programmes de recherche, ont montré une tendance à la hausse des moyennes de température estivales qui a été corrélée avec l'émergence de phénomènes tels que l'augmentation du stress physiologique affectant les gorgones et les éponges, un déplacement des aires de répartition des espèces thermophiles (natives et introduites) vers le nord et le bassin occidental, ou encore la multiplication des phénomènes de mucilage dans certains sites côtiers.

Les AMP méditerranéennes doivent continuer à jouer un rôle d'observateur vigilant des transformations structurelles des communautés marines induites par le changement climatique. La gestion des AMP doit aussi intégrer les connaissances scientifiques sur les effets du changement climatique pour, entre autres, déterminer les zones capables d'atténuer l'impact du phénomène et qui, à ce titre, doivent être protégées en priorité. ■



ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES AMP : LEÇONS TIRÉES EN MÉDITERRANÉE

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR LE
WWF-MÉDITERRANÉE / PROJET MEDPAN-SUD

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

MARINA GOMEI (WWF-MEDITERRANEE), **SANDRO DUJMOVIC** (DIRECTEUR PAR INTERIM DU PARC NATIONAL DE BRIJUNI, CROATIE), **MILENA SIJAN** (ASSOCIATION « SUNCE », CROATIE), **SAMI DHOUIB** (WWF-MEDITERRANEE), **HACENE KADDOUR** (DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DE TAZA, ALGERIE), **ALMOKHTAR SAIED** (AUTORITE GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT, LIBYE), **NILAY AKCA** (WWF-TURQUIE).



INTRODUCTION DE **MARINA GOMEI,** DU WWF-MÉDITERRANÉE.

En 2008, les constats concernant la gestion des AMP du Sud et de l'Est de la Méditerranée étaient alarmants : plans de gestion inadaptés, systèmes de gouvernance faibles, compréhension scientifique lacunaire, communautés pas assez impliquées et personnels et capacités en quantités insuffisantes.

Le projet MedPAN Sud a répondu à la nécessité de renforcer l'efficacité de la gestion de plusieurs AMP à travers la Méditerranée. Le projet a impliqué plusieurs partenaires (gouvernements et ONG), des gestionnaires d'AMP et les parties prenantes de 11 pays. Grâce à une combinaison d'initiatives au niveau régional et national, le projet a permis de combler plusieurs lacunes qui empêchaient ces AMP d'être opérationnelles. Au niveau régional, le projet a permis de renforcer les capacités des gestionnaires de ces AMP, de renforcer le réseau d'aires marines protégées, et de créer un programme de soutien pour aider les AMP à combler leurs lacunes en matière de gestion. Le projet a spécifiquement impliqué 5 pays (Algérie, Croatie, Libye, Tunisie et Turquie) afin de s'assurer que leurs aires marines protégées soient poussées de l'avant, et passent de l'état végétatif à l'opérationnel, avec du personnel qualifié, des plans de gestion standardisés, des programmes de surveillance scientifiquement fondés, et des plans de zonage.

La valeur ajoutée de ce projet a été l'adoption d'une approche participative : l'engagement des parties prenantes dans les « affaires » des

AMP a été essentiel pour assurer l'adhésion des communautés locales et des parties prenantes (y compris les pêcheurs), l'approbation des gouvernements nationaux et locaux, et l'appropriation de l'AMP.

COMMUNICATION DE **SANDRO DUJMOVIC ET MILENA SIJAN**

Le projet pilote conduit en Croatie a été le premier de cette ampleur dans le domaine de la protection de la nature. Il a été conduit avec succès grâce au soutien et à l'implication des organisations de la société civile et des institutions gouvernementales. À travers une coopération et un engagement accrus du public, des progrès significatifs ont été réalisés dans la gestion planifiée et standardisée des aires protégées croates. Les processus pertinents de conservation et l'application des politiques environnementales se sont démocratisés. Grâce à cela, le réseau des AMP croates fonctionne mieux aujourd'hui qu'en 2008 et son intégration au MedPAN et à AdriaPAN est une réalité.

COMMUNICATION DE **SAMI DHOUIB**

Les objectifs liés à la création de l'aire marine et côtière protégée « Cap Négro-Cap Serrat » en Tunisie – aider les autorités compétentes à instaurer une gestion efficace de l'aire, renforcer les capacités de cette gestion et sensibiliser le public à l'importance des AMP – ont porté leurs fruits. En

revanche, et comme les autres AMP, nous nous heurtons à des difficultés pour parvenir à leur financement sur la base de fonds de projets.

Il est nécessaire de pérenniser les moyens car des menaces pèsent sur la durabilité des aménagements réalisés après le retrait des bailleurs de fonds.

La faiblesse des dépenses publiques du Sud par rapport au Nord aggrave encore la situation : les États d'Afrique consacrent en moyenne 1 dollar par hectare, alors que la moyenne régionale en Méditerranée est de près de 25 dollars par hectare.

COMMUNICATION D'HACÈNE KADDOUR

L'articulation de la Commission scientifique du projet, du Comité de pilotage intersectoriel et de la Commission de consultation et de concertation ont facilité l'obtention des résultats. Le projet pilote pour l'intégration de la zone marine au Parc national de Taza, qui a mobilisé pas moins de 11 pays, a représenté la première expérience de consultation et de concertation pour la création d'une AMP en Algérie. Le projet a aussi donné lieu à la mise en place du premier sentier sous-marin en Afrique du nord et au Maghreb. Forts de ces résultats, les autorités compétentes et les acteurs de la conservation ont lancé des projets de partenariats prometteurs avec des parcs marins et des associations de pêcheurs. De façon générale, les efforts de formation consentis pendant la conduite du projet et les missions d'échange avec d'autres AMP méditerranéennes ont été les moteurs de l'adhésion des partenaires au projet et de leur intégration dans l'élaboration du plan de gestion et de travail.

COMMUNICATION DE NILAY AKÇA

Le projet sur l'Aire Spécialement Protégée de Kaş-Kekova, en Turquie, visait à impliquer les parties prenantes dans l'élaboration d'un plan de zonage. Le processus de consultation avec les usagers d'AMP a conduit au développement de codes de bonne conduite. La préservation de la biodiversité marine et côtière, l'utilisation durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités des institutions de gestion devaient passer par la mise en place de ces règlements. Ceux-ci ont été définis avec les acteurs concernés, plongeurs, pêcheurs, responsables des activités d'ancrage et de balisage. Le principal défi restant à relever est la mise en application des réglementations, concernant entre autre les activités illégales de pêche récréative, à travers l'installation de système de bouées efficaces.

COMMUNICATION D'ALMOKHTAR SAIED

Des avancées considérables ont été accomplies au titre du projet de renforcement des capacités de gestion de l'AMP d'Ain El Ghazala, en Libye. Cet habitat est potentiellement idéal pour la conservation des oiseaux migrateurs, les herbiers, les tortues marines et les phoques moines. Les ateliers régionaux de formation au renforcement de capacités (planification de la gestion et des activités durables de pêche et de tourisme) organisés avec l'appui du WWF et de MedPAN en Tunisie, en Turquie et en Croatie ont été une aubaine. Au plan national, l'action s'est concentrée sur l'amélioration

des systèmes d'information géographique, sur l'évaluation de l'état de la biodiversité sous-marine et sur les besoins socioéconomiques. Le projet a indiscutablement contribué à l'intensification de la coopération entre gestionnaires et autorités, à l'approfondissement des connaissances sur les AMP et à l'affermissement des moyens des gestionnaires et des chercheurs.

RECOMMANDATIONS ET REMARQUES DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA SESSION

- Pour assurer/améliorer le fonctionnement des AMP, il faut un cadre réglementaire/légal strict afin d'éviter la transformation des aires protégées en zone d'exploitation commerciale (dérive possible) : le principal objectif des AMP est la protection de la nature.
- Il est essentiel d'entretenir une relation régulière avec les acteurs locaux (pêcheurs, acteurs du tourisme, et communautés) pour renforcer leur engagement dans les processus participatifs de prise de décision et leur soutien à la mise en œuvre de l'AMP.
- Il faut impliquer les parties prenantes dès le début du processus de création des AMP.
- Les consultations et processus participatifs devrait être pilotés par des institutions publiques, avec l'intervention, si nécessaire, d'un médiateur indépendant.
- Les plans de gestion doivent être rédigés par les techniciens de l'AMP, plutôt que par des consultants externes.
- Il est nécessaire de faire constamment pression sur les décideurs et les politiques pour faire respecter les réglementations en vigueur dans les AMP, par une surveillance et des sanctions appropriées.
- La bonne gouvernance d'une AMP devrait tenir compte des expériences et des leçons apprises des autres. Toutefois, chaque pays doit élaborer un système de gouvernance spécifique, basé sur sa législation nationale et ses cadres institutionnels.
- La sensibilisation des communautés locales et du grand public sur la valeur des AMP contribue de façon significative à la mise en œuvre effective de l'AMP.
- Un plus grand effort devrait être fait pour explorer la faisabilité de l'instauration de mécanismes durables de financement : droit de visite, d'entrée et de plongée (écotourisme), droit de concession, fonds d'affectation, éco-fiscalité, etc. ■



LE WHALE-WATCHING DANS LES AMP EN MÉDITERRANÉE : PROMOTION D'UN TOURISME DURABLE ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR ACCOBAMS

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

MARIE-CHRISTINE GRILLO-COMPULSIONE (ACCOBAMS), **PHILIPPE ROBERT**

(CONSULTANT ACCOBAMS), **NICOLAS GÉRARDIN** (EQUIPE D'ANIMATION DE LA PARTIE FRANÇAISE DU
SANCTUAIRE PELAGOS).



Les initiatives de whale-watching, qui consistent à observer les cétacés dans leur milieu naturel, forment une pratique essentielle pour la conservation des mammifères marins et la sensibilisation à cette cause.

Dans les AMP, le whale-watching constitue une source potentielle de revenus pour les zones et leurs gestionnaires (on estime à environ 1,75 milliards les retombées financières générées chaque année par les activités de whale-watching à travers le monde). En vue de rendre cette activité durable en Méditerranée, une étude sur la pratique du whale-watching en Méditerranée française a été réalisée dès 2005 pour évaluer son potentiel économique, écologique et environnemental. Sur la base de ses résultats, une trentaine d'acteurs ont été mobilisés sur le sanctuaire Pelagos et une base de données a été mise en place.

Les premiers objectifs visaient l'atténuation des effets néfastes (approches intrusives perturbant les espèces) et la pérennisation des retombées économiques potentielles. Dans la foulée, des lignes directrices pour la création d'un label « Pelagos-ACCOBAMS » pour les activités commerciales de whale-watching et un cahier des charges ont été élaborés en concertation avec les opérateurs et prescripteurs français, italiens et monégasques. Ces lignes directrices prévoient le respect d'un code de bonne conduite, l'interdiction des activités de nage avec les cétacés, la pratique d'une activité extensive et naturaliste, la pratique du tri des déchets à bord ou encore la participation des opérateurs aux programmes de recherche. En 2012, une session de formation des opérateurs français et monégasques souhaitant obtenir le

label (dont la création a été officialisée à cette occasion) a été organisée à Porquerolles par la partie française de Pelagos en collaboration avec ACCOBAMS. En cas de non-respect du Code de bonne conduite, les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension et au retrait du label.

Dans ses conclusions, l'étude de 2005 constatait une dynamique de croissance liée au whale-watching en Méditerranée, qu'elle attribuait aux intérêts biologiques que présente la zone, à la communication du Sanctuaire et à l'implication croissante des communautés locales. Pour pérenniser le développement équilibré de l'activité, les auteurs appelaient Pelagos à envisager d'urgence des mesures de gestion de l'activité, tout en considérant les spécificités locales et en privilégiant la concertation entre les acteurs.

Aujourd'hui, l'accent doit être mis sur le renforcement de l'application des mesures de régulation des activités de whale-watching. La reconnaissance par l'OMI (Organisation Maritime Internationale) de Pelagos en Zone maritime particulièrement vulnérable faciliterait les relations entre les autorités compétentes des États riverains du sanctuaire ainsi que l'établissement de règles strictes s'appliquant de manière égale à tous les pavillons entrant dans la zone. De son côté, le Secrétariat de l'ACCOBAMS inclut dans son programme de travail l'appui aux pays pour le développement d'un whale-watching durable pouvant bénéficier économiquement aux AMP, et contribuant à la conservation des cétacés. ■



ÉTABLIR UNE STRATÉGIE FACE AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES MARINES DANS LES AMP

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR L'UICN DANS LE
CADRE DU PROJET MEDPAN-NORD

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

MARIA DEL MAR OTERO (UICN-MED), **EMMA CEBRIAN** (CSIC), **ATEF OUERGHY** (CAR/ASP).



Les espèces invasives marines (EIM) sont les espèces exotiques, qui s'établissant dans des écosystèmes ou habitats naturels ou semi-naturels, deviennent un facteur de changement, augmentent en abondance et en distribution, et menacent la diversité biologique et les communautés indigènes.

Elles peuvent avoir un impact considérable sur la biodiversité, les écosystèmes, la pêche, la santé humaine, et les infrastructures côtières. En Europe, cet impact a un coût estimé à au moins 2,2 milliards d'euros par an concernant la région méditerranéenne. Les caractéristiques de la Méditerranée et le trafic maritime qui la traverse, en font une zone particulièrement sensible à l'invasion d'espèces exotiques. La présence de fermes aquacoles à l'intérieur ou aux alentours des AMP complique encore la situation. Ce contexte, marqué par une faible prise de conscience du problème au niveau local, favorise l'introduction des espèces invasives marines. L'invasion par certaines espèces passe ainsi inaperçue jusqu'à ce que leur implantation dans l'écosystème local rende techniquement et économiquement difficile, voire impossible, leur éradication. Face à ce péril, l'UICN a défini en 2012 dans le cadre du projet MedPAN Nord, une stratégie pour le AMP, avec comme objectif général « d'établir un cadre d'actions commun sur les espèces invasives marines à l'échelle du réseau MedPAN ».

La Stratégie du réseau MedPAN sur les espèces invasives marines reprend les principes directeurs de la CDB concernant les actions à entreprendre pour empêcher ou minimiser les impacts des EIM sur la biodiversité, selon trois niveaux hiérarchisés d'interventions (prévention ; détection précoce

et réponse rapide ; contrôle à long terme et confinement). Ses principaux objectifs sont l'intensification de la sensibilisation auprès des parties prenantes concernées, des décideurs et du grand public pour mieux lutter contre l'introduction d'espèces invasives ; l'amélioration de l'information sur les statuts et la distribution des EIM dans les AMP ; le développement de partenariats régionaux de coordination et de coopération pour accélérer la mise en place de plans de gestion ; l'identification des vecteurs potentiels d'introduction de ces espèces dans les AMP et de réagir via des plans d'action rapide ; et l'identification de compétences nationales et internationales qui pourraient tenir un rôle clé dans la gestion des EIM. Dans ce cadre, l'UICN est également impliqué dans l'élaboration des premières lignes directrices pour le suivi des espèces envahissantes dans les AMP.

Au plan régional, le Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en Méditerranée adopté dans le cadre de la Convention de Barcelone, et le réseau d'experts existant (Le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes (GSEE) de l'UICN et autres), ainsi que les bases de données (MAMIAS, DAISIE, etc.), représentent un bon arsenal d'outils complémentaires pour permettre aux AMP de travailler ensemble pour faire face aux impacts causés par les espèces invasives marines. ■



L'INITIATIVE PIM : 7 ANS D' ACTIONS ET D'ÉCHANGES SUR LES PETITES ÎLES DE MÉDITERRANÉE

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR LE CONSERVATOIRE
DU LITTORAL ET L'INITIATIVE PIM

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

CELINE DAMERY (CONSERVATOIRE DU LITTORAL), **SAMI BEN HAJ** (CABINET THETIS), **PASCALE JANNY & CHRISTEL GEORGES** (VILLE DE MARSEILLE), **MOHAMMED RIBI** (HCEFLD) & **HOCEIN BAZAIRI** (UNIVERSITE RABAT-AGDAL), **ELMAKEE ELAGIL & ALI BERBASCH** (EGA), **SAJMIR BEQIRAJ** (APAWA - UNIVERSITE DE TIRANA), **AUGUSTO NAVONE** (AMP DE TAVOLORA), **NAIMA GHALEM** (MATEV), **SABA GUELLOUZ** (APAL).

Lancée en 2006 par le Conservatoire du littoral, l'Initiative pour les petites îles de Méditerranée (PIM) a pour mission de promouvoir et appuyer la gestion des petits territoires insulaires sur les plans institutionnel et organisationnel et par le biais d'actions concrètes sur le terrain en favorisant les échanges de savoir-faire et de connaissances entre gestionnaires, scientifiques et spécialistes des îles du bassin méditerranéen.

On dénombre près de 15 000 îles et îlots en Méditerranée. Dans cet ensemble moins de 40 archipels sont effectivement gérés.

Les petites îles ont été choisies en tant que sites pilotes pour des actions concrètes de gestion intégrée des zones côtières, car elles offrent plusieurs intérêts : laboratoires du vivant et refuges pour de nombreuses espèces, elles abritent un important patrimoine écologique, paysager et culturel, et la petite taille de ces territoires (moins de 1.000 hectares) facilite la compréhension des enjeux. Les petites îles forment ainsi un terrain idéal pour inventorier, évaluer puis échanger et mutualiser les expériences en vue d'appuyer la mise en place d'une gestion efficace et pratique sur le long terme.

L'Initiative PIM s'inscrit dans la durée grâce à des partenariats avec des institutions publiques et une collaboration avec des associations nationales ou locales et des organisations régionales. Sur le plan pratique, les expertises s'appuient sur des synergies entre des acteurs de divers horizons géographiques et professionnels, alliant la rigueur des scientifiques et le pragmatisme des gestionnaires.

Les programmes structurant l'Initiative (Iles sentinelles, projet Albatros, projet Pharos, Terra Cognita, Atelier des îles et Ileum) forment le socle de ce réseau actif. Ils permettent de faire évoluer les connaissances sur les milieux insulaires, de mieux comprendre les impacts des changements globaux sur la biodiversité, de mettre en œuvre des actions de gestion concrète sur le terrain pour mieux conserver. Ces programmes permettent d'améliorer la diffusion et le partage des expériences et de l'information dans une perspective de développement durable, par la mise en œuvre de bonnes pratiques pour l'amélioration des conditions de vie et l'exploitation des ressources naturelles.

Depuis 2006, et grâce au soutien de ses bailleurs (Fonds Français pour l'Environnement Mondial, Agence de l'Eau RMC, Ville de Marseille, Conservatoire du littoral,...) et de ses partenaires (Ministères de l'Environnement, Agences de Protection du Littoral, collectivités, universitaires, scientifiques, gestionnaires, ...), l'Initiative PIM est parvenue à impliquer plus de 350 experts et partenaires de 12 nationalités. Des expertises ont ainsi été menées sur près de 80 îles et îlots, et ont abouti à la publication de plus d'une centaine de rapports scientifiques et techniques, à la réalisation de dizaines d'actions de sensibilisation, à la mise en œuvre régulières de programmes de suivi, et à l'exécution d'actions de génie écologique, de valorisation du patrimoine culturel et paysager et d'amélioration des conditions d'accueil du public.





STRATÉGIE 2013-2017 DU RÉSEAU D'AMP EN MÉDITERRANÉE

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR MEDPAN

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

DAVID DE MONBRISON (BRLI), **BARRY SPERGEL** (CONSULTANT INDEPENDANT).

COMMUNICATION DE **DAVID DE MONBRISON** SUR LA STRATÉGIE DU RÉSEAU MEDPAN

L'association MedPAN assure depuis 2008 l'animation et le secrétariat du réseau MedPAN en lien étroit avec ses partenaires (CAR/ASP, WWF, UICN, Conservatoire du Littoral...) et les gestionnaires d'AMP. Des enquêtes réalisées auprès de nombreux membres et partenaires de l'association ont permis de tirer plusieurs enseignements qui nous ont conduit à définir une stratégie 2013-2017 participative pour le réseau MedPAN, intégrant les actions de l'association et les synergies avec ses partenaires.

La mission à long terme du réseau est plus que jamais de promouvoir par des partenariats la pérennité et le fonctionnement d'AMP représentatives, connectées et effectivement gérées en Méditerranée, afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité marine. Ce faisant, le réseau MedPAN se donne également les moyens de participer à la réalisation des objectifs des conventions internationales et des politiques européennes.

Lors des dernières années, l'association a fait preuve de sa légitimité et de son efficacité tout en maintenant un dynamisme et une transparence appréciés par tous. Les prochaines années correspondent à une phase de consolidation de l'existant, nécessaire pour stabiliser et assurer la durabilité du réseau. Cette consolidation autour d'axes stratégiques du réseau et d'actions choisies sera également une période de renforcement de

l'échange, de la proximité avec le terrain et d'une amélioration du modèle économique du réseau.

Ainsi au cours des prochaines années, MedPAN s'efforcera de consolider sa place de réseau de savoir, d'information, d'anticipation et de synthèse. Pour que cet effort stratégique porte ses fruits, plusieurs objectifs ont été fixés : l'amélioration de la mise à disposition d'information sur les AMP et le statut du réseau en vue de faciliter la création d'AMP gérées et de mieux assurer la représentation du réseau ; le partage d'informations scientifique multithématique ; l'appui au renforcement des inventaires écologiques et des mécanismes de surveillance ; la consolidation des liens entre chercheurs et gestionnaires afin de faire des AMP de véritables lieux de savoir sur les mécanismes fonctionnels littoraux, et des lieux d'innovation en lien avec les enjeux sectoriels (pêche, tourisme,...) et de société.

Un autre effort stratégique consistera dans l'intensification de l'interactivité entre les membres du réseau et dans le renforcement de leurs capacités de gestion. Pour ce faire, il convient d'apporter un soutien direct aux actions menées par les gestionnaires d'AMP en offrant notamment à ces derniers un accès aux informations actualisées les plus pertinentes et par exemple, un appui via des appels à petits projets. La complémentarité des approches de formation-actions, capitalisation d'outils, échange d'expériences et appuis directs entre membres sera coordonnée afin d'optimiser les moyens. L'information et les outils de communication seront maintenus et améliorés (site web, newsletter,...) en soutien aux différentes actions du réseau et de l'association MedPAN.



Comme en témoignent les analyses de sept réseaux transnationaux de gestionnaires, les enjeux en matière de renforcement des synergies entre partenaires et de financement des AMP et des activités régionales transversales d'animation sont majeurs pour la pérennisation d'un réseau transnational.

La Stratégie prévoit donc, pour renforcer la pérennité du réseau, que l'association MedPAN prenne pleinement la place qui lui est maintenant reconnue entre les membres et les partenaires en jouant un rôle prépondérant de coordination. Par ailleurs, devant l'ampleur des tâches à réaliser pour la Méditerranée, il s'agira de partager les activités et les tâches en valorisant les compétences de chaque partenaire. Les synergies et l'intégration ainsi développées permettront l'élaboration

en 2017 d'une stratégie régionale commune et intégrée de manière optimale entre partenaires. Assise sur un bilan très satisfaisant en 2012, l'association MedPAN doit toutefois consolider sa gouvernance interne et son secrétariat technique sur la base de quelques éléments d'améliorations en restant concentré sur des activités restreintes et sur des thèmes forts pour l'avenir (notamment renforcement de compétences en ingénierie financière et financement des AMP, amélioration des liens avec la pêche,...). Elle devra surtout diversifier et pérenniser son financement tout en accompagnant, avec les partenaires, le développement de mécanismes nationaux, sous-régionaux et locaux de financement des AMP.

COMMUNICATION DE **BARRY SPERGEL** SUR LES VOIES POSSIBLES DE FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE MEDPAN

La diversification des sources de financement reste un enjeu majeur pour l'association MedPAN, pour les AMP, ainsi que pour les systèmes nationaux d'AMP. Quoique les fonds fiduciaires représentent, avec de nombreux autres mécanismes, des dispositifs ayant fait leurs preuves pour soutenir le financement d'actions de gestion d'AMP et d'animation de réseaux transnationaux, ils sont pratiquement inexistantes en Méditerranée. L'analyse critique des forces et faiblesses, du contexte des bailleurs a permis de confirmer qu'il est pertinent d'imaginer la mise en place d'un fonds fiduciaire régional de conservation pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie du réseau MedPAN. Il pourrait s'agir d'un instrument calqué sur les modèles mésoaméricain, caribéen et micronésien, à savoir une institution juridiquement indépendante dont la gouvernance serait assurée par les donateurs et des personnes issues de la société civile. Un tel fonds stipulerait, dans sa charte, que les ressources financières ne peuvent être utilisées qu'aux fins de conservation.

La structure du fonds permettrait à la fois de soutenir des actions transversales régionales, de stimuler le développement et l'abondement de fonds nationaux, et également de permettre à des bailleurs publics ou privés de soutenir des AMP individuelles du pourtour Méditerranéen sur des financements fléchés.

Un fonds fiduciaire efficace peut assurer un financement à long terme de trois manières:

- soit seuls les intérêts annuels sont dépensés ;
- soit les intérêts annuels et une partie du capital sont dépensés chaque année ;
- des fonds, provenant du prélèvement de taxes et autres droits d'usage, peuvent y être versés chaque année.

Le fonds servirait à inscrire sur la durée les activités de l'association MedPAN, à appuyer directement les actions des gestionnaires d'AMP ainsi que des initiatives des partenaires régionaux engagés dans la stratégie et enfin à accompagner l'établissement de fonds nationaux de soutien à la création d'AMP.

Le statut juridique du fonds pourrait être celui d'une fondation de bienfaisance indépendante déclarée en Suisse ou au Royaume-Uni, des pays dont la législation et la fiscalité sont favorables aux fondations et fonds fiduciaires, ou pourrait être celui d'un « fonds abrité » placé sous l'égide du WWF-France, de la Fondation de France ou de la Fondation Albert II de Monaco. ■



ENJEUX POUR LES AMP EN MER OUVERTE

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR LE CAR/ASP

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

DANIEL CEBRIAN (CAR/ASP), **CHARLES BESANCON** (CBD), **PILAR MARIN** (OCEANA).

Pour accélérer la réalisation de l'objectif de 10% de protection de la Méditerranée (Objectif 11 d'Aichi), a été lancée, en 2007, l'Action de Gestion Conjointe de la CE avec le PNUE/PAM. Son principal objectif est de promouvoir, par la création d'ASPIM, la mise en place d'un réseau représentatif d'AMP en Méditerranée, comprenant des zones en mer ouverte (32 ASPIM sont actuellement établies en Méditerranée). Jusqu'en 2009, le projet s'est concentré sur la collecte d'informations existantes sur les écosystèmes en mer ouverte, incluant les eaux profondes, afin d'identifier des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) en mer Méditerranée¹. Les activités du projet pendant

la phase 1 ont également porté sur l'étude, dans les mêmes zones, des besoins de conservation des hauts fonds et des écosystèmes pélagiques et démersaux les plus vulnérables exploités par les pêcheries. L'Action de gestion conjointe a en outre réfléchi à la définition de critères opérationnels de sélection des sites en haute mer basés sur les critères de sélection des ASPIM déjà existants.

La seconde phase du projet (2010-2011) avait pour but de faciliter, sur la base des résultats obtenus pendant la phase 1, le processus de désignation en ASPIM des sites situés dans les zones de conservation prioritaires caractérisées à l'intérieur de chaque AIEB. Dans ce cadre, l'Action de gestion conjointe a mis en place des groupes de travail ad-hoc chargés de faciliter la coordination et la consultation entre pays voisins des sites à prendre

¹ La décision XI/17 de la CDB, convenue à Hyderabad en Octobre 2012, prend note du « Rapport de synthèse sur les travaux menés concernant la description des ZIEB en Méditerranée », tel qu'il figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/8, et sa conclusion quant à la poursuite du travail en étroite collaboration avec les pays méditerranéens et les organisations compétentes, en vue de finaliser la description des zones qui répondent aux critères des ZIEB dans la région méditerranéenne.



en considération. Le Protocole ASP/DB permet de suggérer à ces pays que ces sites soient inclus sur la liste des ASPIM et de proposer des mesures adéquates de protection et de gestion.

Il ressort de l'exécution de ces deux phases que le contexte juridique est particulièrement complexe en Méditerranée. Cela freine les processus de désignation d'AMP en mer ouverte, y compris en eaux profondes. De plus, les données environnementales sur cette zone sont encore insuffisantes, en particulier en ce qui concerne les habitats benthiques et les espèces démersales.

Sur la base de ces enseignements, la phase 3 du projet actuellement en cours vise à améliorer le niveau de connaissance au sujet des écosystèmes au large et en eaux profondes, ainsi que leurs utilisations, et à mettre en place un cadre avec les pays et les organisations compétentes.



Le projet ASPIM en mer ouverte se fonde à son origine sur le constat d'un manque de protection, principalement dans les zones au-delà des juridictions nationales. Cette carence a également été pointée par les organisations internationales travaillant sur la conservation marine, et à ce titre, plusieurs initiatives ont été développées au cours des dernières années pour collaborer à l'amélioration de la protection de la mer Méditerranée. Oceana est l'une de ces organisations, et a récemment lancé une proposition pour un réseau bien connecté appelé MedNet. Cette proposition comprend 100 sites pour atteindre les 10%, qui dans plusieurs cas recourent les ZIEB définies dans le cadre du projet d'ASPIM susmentionné. Il convient de souligner que, malgré leur importance reconnue sur la base de critères de la CDB pour définir les ZIEB, les monts et les canyons sous-marins n'ont pas de représentation dans le réseau d'AMP méditerranéen existant. Au fil des ans et des expéditions en mer, Oceana a collecté des informations qui démontrent la grande valeur de ces caractéristiques sous-marines en Méditerranée, raison pour laquelle ils tiennent une place importante dans la proposition MedNet.

Il a été confirmé en novembre 2012 que cette phase cruciale serait financée par le bailleur (CE). Cela permettra aux activités de l'Action de gestion conjointe de compléter de manière dynamique celles menées par les pays intéressés et les organisations compétentes de la région (ACCOBAMS, CGPM, UICN, CAR/ASP notamment) et de faciliter, ce faisant, l'établissement d'ASPIM en mer ouverte, y compris en eaux profondes. ■



RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'AMCP EN TURQUIE (2009-2014) : RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DES SERVICES ÉCO-SYSTÉMIQUES

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR LA DIRECTION POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES DU MINISTÈRE TURC DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISATION ET LE PNUD-TURQUIE

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

HARUN GÜÇLÜSOY (PNUD TURQUIE), **ESRA BAŞAK** (CONSULTANT), **CAMILLE BANN** (CONSULTANT).



Une analyse économique de 6 AMCP turques (les sites du projet) a été conduite par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dans le cadre du projet « PIMS 3697 : Renforcer le système des Aires Marines et Côtières en Turquie », dont le but est de faciliter l'élargissement du système national des AMPC et d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Les écosystèmes sont constitués d'habitats qui produisent des biens et des services, et donc génèrent des avantages et des profits. Les objectifs de cette étude étaient de mieux faire connaître la gamme des produits et des services fournis par les sites du projet ; de contribuer à leur gestion durable en mettant en évidence les pressions qui menacent la viabilité des services écosystémiques clés, ainsi que les conséquences économiques de celles-ci; et de contribuer aux plans d'affaires à développer pour ces sites en démontrant la valeur économique des services rendus et en mettant en lumière les activités et initiatives potentiellement génératrices de revenus.

Un cadre d'évaluation des services écosystémiques a été développé pour les évaluations économiques, couvrant à la fois des valeurs d'usage et de non-usage. La recherche a été fondée sur un examen des données et de la littérature disponibles pour chacun des sites, ainsi que sur des entretiens avec des acteurs clés et des données recueillies par le biais de visites sur place. L'étude évalue le potentiel de la gamme des biens et services de l'interface terre/mer des six AMPC turques à plus de 400 millions de dollars par an générés par leurs services écosystémiques.

Les activités touristiques et de loisirs se démarquent comme les secteurs les plus importants pour les six sites, puisqu'elles représentent environ 85% des valeurs totales, ce qui souligne l'importance de leur gestion. Même si la pêche ne représente que 2% des valeurs, il s'agit d'un secteur essentiel pour la gestion durable des sites d'étude et les valeurs rapportées sont suspectées d'être fondées sur des sous-déclarations des niveaux de capture de poissons. Les valeurs de non-usage de la protection contre l'érosion et le traitement des déchets représentent quant à elles 14% des valeurs et requièrent une évaluation régulière afin d'observer les changements qui peuvent affecter la viabilité d'autres services écosystémiques.

Les résultats économiques de l'étude sont présentés dans le tableau ci-dessous:

	Surface	TOTAL
Foça SEPA	71,38 km ²	37 066 203
Gökova SEPA	307 km ²	31 231 572
Ayvalık Nature Park	179,5 km ²	42 856 804
Köyceğiz-Dalyan SEPA	461,5 km ²	51 216 071
Dağça-Bozburun SEPA	1 443,89 km ²	38 175 788
Fethiye-Göcek SEPA	816 km ²	209 596 185

Valeur/an, en US\$



IDENTIFICATION ET CRÉATION DE NOUVELLES AMP EN MÉDITERRANÉE : LEÇONS TIRÉES ET ENJEUX

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR LE CAR/ASP

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

SOUHA EL ASMI ET ATEF LIMAM (CAR/ASP) ET DES REPRESENTANTS DE L'ALBANIE, L'ALGERIE, LA BOSNIE-HERZEGOVINE, LE MAROC, LA CROATIE, LA LIBYE, LE MONTENEGRO ET LA TUNISIE.

COMMUNICATION DE **SOUHA EL ASMI** (MEDMPANET PROJECT OFFICER, RAC/SPA)

Lancé par le CAR/ASP, le Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'AMP à travers le renforcement de la Création et de la Gestion d'AMP (Projet MedMPAnet) fait partie du projet PUNE/PAM-FEM MedPartnership (Partenariat Stratégique pour le Grand Écosystème Marin de la Méditerranée). Il met en œuvre, aux côtés du projet MedPAN-Sud exécuté par le WWF-Méditerranée, la composante 3.1 de MedPartnership axée sur la conservation de la diversité côtière et marine par le développement d'un réseau d'AMP méditerranéennes. L'objectif de cette composante répond précisément aux prescriptions en matière de protection régionale du Protocole ASP/DB.

Au total, douze pays riverains bénéficient de l'application de MedMPAnet : l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Maroc, le Monténégro, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Un important travail de communication et de sensibilisation aux enjeux de la conservation dans ces pays est effectué grâce au développement du site Web du Projet, à la publication régulière d'articles scientifiques et de guides techniques ainsi qu'à la tenue d'ateliers de formation et de réunions publiques.

Le Projet MedMPAnet s'appuie sur le réseau d'AMP en place et concentre une large part de ses activités à l'amélioration de la représentation en son sein des habitats côtiers et marins vulnérables en Méditerranée. Il fournit une aide

spécifique aux pays dans les domaines suivants : identification et planification de nouvelles AMP pour élargir la couverture du réseau et accroître sa représentativité écologique ; établissement d'activités prioritaires pour créer des AMP en Bosnie-Herzégovine, au Liban, en Libye, au Monténégro et en Syrie ; identification des partenariats et parties prenantes potentielles ; proposition de mécanismes financiers innovants et durables ; travail de caractérisation de sites marins en vue de leur désignation en tant qu'AMP.

Sur ce dernier point, après deux missions d'évaluation des habitats naturels menées en 2011 et 2012 le long des côtes du Monténégro, MedMPAnet a établi une liste de six sites marins monténégrins éligibles au statut d'AMP.

Le Projet a également engagé d'importantes activités de planification, de zonage et développement d'AMP nouvellement créées en Tunisie, au Monténégro, en Croatie, en Albanie et en Algérie. C'est encore dans le cadre de MedMPAnet, qu'en 2010 et 2011, ont pu être conduites, en collaboration avec le WWF-Méditerranée et le Conservatoire du littoral, les premières évaluations écologique et socio-économique de sites marins en Libye (région d'Ain Al-Ghazalah et le Golfe de Bomba, et partie marine du Parc national d'El Kouf).

Dans les pays où il est mis en œuvre, MedMPAnet renforce la connectivité des AMP et les capacités de gestion de sites méditerranéens de biodiversité marine et côtière. Cependant, beaucoup reste à faire en vue d'atteindre le réseau écologiquement représentatif et interconnecté que l'on souhaite instaurer dans la région méditerranéenne. ■



STRATÉGIES STANDARDISÉES POUR LES AMP À L'ÉCHELLE NATIONALE

FOCUS SESSION ORGANISÉE PAR LE WWF-ITALIE ET
L'AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN FRANCE

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

PRINCIPAUX INTERVENANTS

MARCO COSTANTINI (WWF-ITALIE), **MARIA CARMELA GIARRATANO** (MINISTÈRE ITALIEN
POUR L'ENVIRONNEMENT, LA TERRE ET LA MER), **CARLO FRANZOSINI** (WWF ITALIE - AMP DE MIRAMARE,
SHORELINE COOPERATIVE) **ET ALAIN PIBOT** (AGENCE FRANÇAISE DES AMP).



ISEA : STANDARDISER LA GESTION EFFICACE DES AMP EN ITALIE

Le Ministère de l'Environnement, WWF-Italie et les Aires Marines Protégées (AMP) déclarées ASPIM (Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne, selon la Convention de Barcelone) ont monté en 2010 le projet ISEA - Standardiser la gestion efficace des AMP en Italie.

Les 8 ASPIM qui participent au projet sont Miramare, Torre Guaceto, Porto Cesareo, Plemmirio, Punta Campanella, Tavolara, Capo Caccia et Portofino.

Une méthodologie standardisée a été développée pour la planification, la gestion et le suivi des activités liées à la conservation de la biodiversité couverte par les plans de gestion.

Afin de standardiser les plans de gestion des ASPIM, l'approche méthodologique de « Norme ouverte » a été choisie, suivant les indications du Conservation Measures Partnership (Partenariat pour les mesures de conservation). Le logiciel Miradi (www.miradi.org), outil communément utilisé pour la gestion des projets de conservation environnementale, a permis d'informatiser les plans de gestion de chaque AMP.

Les plans de gestion ont été schématisés dans un cadre comparable, en exposant les objectifs de conservation, les objectifs à long-terme et à court-terme et les stratégies visant à réduire les menaces sur les habitats et les espèces pour lesquelles les AMP ont été reconnues ASPIM.

ISEA a établi des bases afin d'obtenir d'ici 2012 (certainement d'ici 2020) un réseau d'AMP écologiquement représentatif et géré de façon efficace en Italie, en accord avec les objectifs fixés par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cette même approche standardisée devrait être appliquée à l'échelle du bassin afin d'atteindre l'objectif de la CDB au niveau méditerranéen.

TABLEAU DE BORD DES AIRES MARINES PROTÉGÉES FRANÇAISES - AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

Dans un contexte général d'évaluation des politiques publiques, la nécessité s'est faite de développer un outil, le tableau de bord des AMP, pour pouvoir évaluer si les objectifs de création d'une aire marine sont atteints.

En effet une aire marine protégée est, en fonction de son type, créée pour répondre à une ou plusieurs finalités.



Dans cette optique l'Agence des aires marines protégées a pour mission de mettre en œuvre ce système d'évaluation des AMP, à l'échelle individuelle et à l'échelle du réseau.

Ainsi plusieurs étapes sont à ce jour identifiées :

- définir un cadre national permettant de rendre compte de l'efficacité des AMP françaises en fonction de leur objectif principal ;
- développer des méthodologies d'évaluation adaptées à chaque type de document de gestion
- organiser et mobiliser les compétences techniques et scientifiques nécessaires pour développer et mettre à disposition des gestionnaires des protocoles harmonisés de collecte des données, des indicateurs partagés, des bases de données et des outils d'analyse opérationnels interopérables
- identifier et combler les lacunes du point de vue méthodologique, technologique, de recherche et de la formation des gestionnaires,
- quantifier les moyens qui sous-tendent le système national d'évaluation de l'efficacité des AMP

Une phase test a été mise en œuvre en 2008-2011, analysant une dizaine d'AMP de types variés. Cette première phase a permis d'aboutir à la définition d'un cadre méthodologique national. La phase actuelle consiste à déployer les tableaux de bord dans l'ensemble des AMP françaises. ■



DÉCLARATION D'ANTALYA

VISION :

« Mettre en place en Méditerranée, d'ici 2020, un réseau d'Aires Marines Protégées connectées, écologiquement représentatif, géré et suivi de manière efficace, pour assurer la conservation à long terme des éléments clé de la biodiversité marine et soutenir le développement durable de la région de manière significative. »



La mer Méditerranée et les services rendus par ses écosystèmes constituent un patrimoine naturel commun qui s'ajoute au patrimoine culturel des pays de la région. Plus que dans d'autres parties du monde, la pression anthropique et les impacts associés au changement climatique affectent les économies nationales et les populations. La plupart des pays méditerranéens ont fait des efforts pour réduire ces impacts, et ont établi des **Aires Marines Protégées (AMP)** pour améliorer la conservation de la biodiversité marine et dans des zones sous leur juridiction. Pourtant, malgré les efforts déployés, le réseau méditerranéen d'AMP souffre encore **d'importantes faiblesses** : il ne repose pas sur une représentativité et une connectivité écologiques, il manque d'efficacité de gestion et de financement pérenne ainsi que d'une coordination efficace des acteurs.

L'amélioration de la situation des AMP méditerranéennes aidera les pays de la région à atteindre les **Objectifs d'Aichi, proposés par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et/ou à remplir leurs obligations envers la convention de Barcelone, ACCOBAMS, la CGPM ainsi que les conventions de Berne et de Ramsar. Elle est de nature à contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les engagements pris dans le cadre de Rio+20. Cela aidera également les pays méditerranéens membres de l'UE à mettre en oeuvre les Directive Habitat et Oiseaux, la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et la Stratégie de la Biodiversité.**

Dans ce contexte, les engagements pris au niveau régional par les pays fournissent une base solide

pour établir un réseau d'AMP en Méditerranée. De tels engagements ont été pris dans le cadre de la Convention de Barcelone (Déclaration de Paris, Décision IG 20/4), de l'ACCOBAMS et de la CGPM.

Cependant **des engagements politiques plus forts**, des efforts supplémentaires au niveau national ainsi que davantage de coopération, de coordination et d'entraide au niveau méditerranéen sont nécessaires. De nouvelles approches de gestion intégrée et de gouvernance devraient donc être développées à tous les niveaux et traduites en actes politiques. La consolidation des bases de connaissances, des processus intégrés et des mécanismes institutionnels et de co-gestion doivent soutenir la gestion effective du système d'AMP existant. Cela doit ainsi renforcer la confiance entre tous les acteurs tout en les mobilisant à différentes échelles géographiques vers l'atteinte d'objectifs plus ambitieux. Un processus itératif et de gestion adaptative, périodiquement évalué, est fortement recommandé.

Lors du **Forum organisé à Antalya (Turquie, 25-28 novembre 2012)**, les acteurs clé des AMP en Méditerranée ont analysé la situation des AMP méditerranéennes et ont identifié les **actions nécessaires afin d'établir un réseau écologique d'AMP qui soit efficacement et durablement géré. Ils ont élaboré une feuille de route appelant à une action urgente et visant à atteindre, d'ici 2020, les objectifs établis dans le cadre des engagements internationaux.**

Les acteurs concernés sont invités à adopter la vision développée pendant le Forum, à adhérer à la feuille de route et à contribuer activement à atteindre ses quatre objectifs stratégiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

METTRE EN PLACE UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE D'AMP REPRÉSENTATIF ET CONNECTÉ

Dans l'optique d'améliorer la représentativité et la connectivité du réseau méditerranéen d'AMP, les écosystèmes et les éléments de la biodiversité marine sous-représentés devront être identifiés, y compris dans les aires au-delà des juridictions nationales. Ceci devrait permettre que d'un groupe d'AMP individuelles, le réseau soit transformé en un vrai réseau écologique d'AMP en Méditerranée.

Dans ce contexte, des efforts spécifiques devront être menés pour améliorer la qualité, la fiabilité et la couverture spatiale des inventaires et des suivis des habitats, des espèces et des usages (dans et autour des AMP) dans l'optique d'un suivi régional consolidé. Une méthodologie reconnue et harmonisée devra clarifier à l'échelle régionale d'une part, la définition de la connectivité et de la représentativité, mais également les critères d'évaluation associés à l'atteinte de ces objectifs.

Des efforts devront être menés pour développer et maintenir des bases de données d'AMP nationales et régionales (MAPAMED) et pour assurer qu'elles soient intégrées dans la base de données mondiale de l'UICN et du PNUE sur les aires protégées. La collecte et la compilation des données sur les aires protégées sont des éléments essentiels pour la planification et la gestion des AMP ainsi que pour informer les décideurs et le public sur les avancées du réseau.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

INSTAURER UNE GESTION EFFECTIVE, EFFICACE ET DURABLE AINSI QU'UNE BONNE GOUVERNANCE DANS LES AMP EN MÉDITERRANÉE

Améliorer la gestion et la protection des AMP en Méditerranée est une grande priorité et nécessite la mise en œuvre des autres objectifs stratégiques de cette feuille de route. Les systèmes de gestion (y compris les réserves de pêche), devraient être évalués, si possible, d'une façon harmonisée, au niveau national et consolidée au niveau régional. Une clarification et une simplification des cadres institutionnels appliqués aux AMP seront entreprises tout en renforçant l'application des réglementations et en supprimant les barrières au bon fonctionnement institutionnel.

Les AMP de Méditerranée devront mettre en œuvre et actualiser des plans de gestion et d'affaires tout en renforçant les synergies avec toutes les parties prenantes. Par ailleurs, des programmes de sensibilisation, d'échange d'expérience et de renforcement des capacités des gestionnaires et des acteurs associés aux AMP devront être développés et adaptés aux besoins identifiés et aux enjeux de co-gestion.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE DES AMP MÉDITERRANÉENNES QUI SOIT INTÉGRÉE SUR LE PLAN TERRITORIAL ET AVEC LES AUTRES SECTEURS TOUT EN FAVORISANT LE PARTAGE DES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

La gouvernance des AMP devra être orientée vers plus d'intégration des acteurs des AMP et vers une meilleure intégration dans le territoire adjacent. Elle devra également être intégrée avec d'autres politiques publiques en utilisant des outils pertinents et appropriés correspondant à la gestion intégrée, écosystémique et à la planification territoriale.

Les politiques nationales, européennes et internationales devraient être davantage harmonisées et adaptées pour mieux intégrer la gouvernance de la biodiversité avec les autres secteurs. Ainsi des synergies institutionnelles et opérationnelles avec ces secteurs (en particulier avec la pêche, la gestion des bassins versants, la surveillance en mer, la fiscalité, le tourisme,...) devront être développées au plan local, national ou international tout en valorisant les bénéfices pour les communautés locales (en particulier pour ceux liés aux activités traditionnelles de pêche artisanale et d'éco-tourisme). La co-gestion des AMP s'appuyant sur le zonage devra être renforcée systématiquement.

Les approches de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) soutiendront les pays dans la mise en place d'approches intégrées de co-gestion des AMP. Les institutions développeront régulièrement des évaluations des biens et services et éventuellement de la valeur des écosystèmes au niveau local, national et régional. Ces informations devront être intégrées aux systèmes statistiques, aux bases de données nationales et régionales (MAPAMED) afin d'élaborer une cartographie des services écosystémiques.

De plus, les pays du pourtour méditerranéen et les institutions européennes, méditerranéennes et internationales devraient régulièrement identifier et remplacer de manière progressive les subventions ayant un effet défavorable pour l'environnement marin et côtier. Ils testeront des politiques « vertes » et des appels d'offres publics innovants en relation avec la conservation marine et l'« économie bleue » respectueuse de la biodiversité et de l'environnement marin.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

RENFORCER LES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR ÉTABLIR ET PÉRENNISER UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE D'AMP EFFICACEMENT GÉRÉES

L'identification et l'analyse des besoins/manques financiers des AMP et l'évaluation régulière des systèmes de financement devraient être réalisées en vue de renforcer les politiques nationales et les cadres institutionnels (locaux, nationaux, internationaux) pour améliorer le financement et la diversification des ressources financières.

De nouveaux mécanismes de financement durables devront être identifiés et testés (fonds fiduciaires, paiement pour services rendus par les écosystèmes, taxes affectées etc.) à l'échelle locale, nationale et régionale. Les retours d'expériences pourront être capitalisés auprès de tous les acteurs concernés.

Le statut des financements nationaux et régionaux des AMP devrait être régulièrement présenté aux Parties de la Convention de Barcelone en tant qu'indicateur relatif à l'objectif d'Aichi n°20. Les bailleurs de fonds seront invités à appuyer le développement de mécanismes de financement durables orientés sur le long terme. Par ailleurs, de nouveaux bailleurs devraient être identifiés et mobilisés en appui aux AMP.



LA FEUILLE DE ROUTE COMPLÈTE PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉE
SUR WWW.MEDMPAFORUM2012.ORG



LISTE DES PARTICIPANTS



ABARKACH Abdennadi

Haut Commissariat aux Eaux
et Forêts et à la Lutte Contre la
Désertification (HCEFLD)

MAROC

**ACCORNERO PICaON
Alessandra**

Parc national des Calanques

FRANCE

AKÇA Nilay

WWF Turquie

TURQUIE

ALADŽUZ Admir

Institut du Génie Hydraulique

BOSNIE-HERZÉGOVINE

ALESSANDRO Vittorio

Parc National des Cinque Terre

ITALIE

ALJINOVIC Biljana

Parc National de Mljet

CROATIE

AMIR Mohamed

Département des pêches maritimes

MAROC

ANDRELLO Marco

Institut de recherche pour le
développement (IRD)

FRANCE

ARAÇ Nilüfer

WWF Turquie

TURQUIE

ARETUSI Graziano

AMP de Torre del Cerrano

ITALIE

ARIEL Asaf

Ecocean

ISRAËL

ATKIN GENÇOĞLU Gülden

PNUD Turquie

TURQUIE

AUSCHER Fabrice

Direction Régionale de
l'Environnement (DREAL
Languedoc-Roussillon)

FRANCE

AVŞAR Ulaş

MedCoast

TURQUIE

AXIME Rachida

Association de Gestion Intégrée des
Ressources (AGIR)

MAROC



BABAČIĆ AJDUK Anita

Institut Public pour la Gestion des Aires Protégées de la Province de Šibenik-Knin

CROATIE

BAČIĆ Morana

Institution Publique pour la Gestion des Aires Protégées de la région de Zadar

CROATIE

BAKOVIĆ Nikolina

Institution Publique du Parc Naturel de Telašćica

CROATIE

BANN Camille

Consultante

ROYAUME-UNI

BARBIERI Michele

Université de Pise / Leonardo-IRTA
ITALIE

BARIC Demir

PAP RAC et Université de Cadiz
CROATIE

BARITAKI Christina

Ministère de l'Environnement, de l'énergie et du changement climatique

GRÈCE

BAŞAK Esra

Project House

TURQUIE

BASGUL Eda

Agence Française de Développement (AFD)

TURQUIE

BASOGLU Basak

Université Bilgi d'Istanbul
TURQUIE

BATAKOVIC Milena

Agence de Protection Environnementale

MONTÉNÉGRO

BAUDE Jean-Louis

CPIE Côte Provençale

FRANCE

BAYADAS Giorgos

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement

CHYPRE

BAYKAL Damla

Direction Générale pour la Protection des Ressources Naturelles

TURQUIE



BAZAIRI Hocein

Université Mohammed VI Agdal
MAROC

BEGHOURA Abdelaâli

Commissariat National du Littoral
Algérien (CNL)
ALGÉRIE

BELBACHA Said

Université de Jijel
ALGÉRIE

BELHIMER Yassine

Parc National de Taza
ALGÉRIE

BELLOUMI Mounir

Université de Sousse
TUNISIE

BEN HAJ Sami

Cabinet Thétis Conseil
TUNISIE

BEN NAKHLA Lobna

PNUE-PAM-CAR/ASP
TUNISIE

BEN SOUISSI Jamila

Institut National Agronomique
TUNISIE

BENJEDID Moncef

Parc National d'El Kala
ALGÉRIE

BENMMOUSA Abderraouf

Département des pêches maritimes
MAROC

BEQIRAJ Sajmir

APAWA - Université de Tirana
ALBANIE

BERBASH Ali

Autorité Générale de
l'Environnement (EGA)
LIBYE

BERGER Patrick

Ville de Montpellier
FRANCE

BERRAHO Amina

Institut National de Recherche
Halieutique (INRH)
MAROC

BESANCON Charles

Secrétariat PNUE CDB
CANADA

BESAR Mohammed

Agence Egyptienne des Affaires
Environnementales (EEAA)
EGYPTE

BESSAH Ghania

Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural
ALGÉRIE

BIAGIOLI Giuliana

Université de Pise / Leonardo-IRTA
ITALIE

BINET Thomas

CEMARE - Université de Portsmouth
ROYAUME-UNI

BLAN Charlotte

OCEANICA Prod
FRANCE

BLOUET Sylvain

ADENA
FRANCE

BODILIS Pascaline

Université de Nice Sophia Antipolis
FRANCE

BOERO Ferdinando

Université de Salento
ITALIE

BONHOPatrick

GIS Posidonie
FRANCE

BOUCHARD Mathieu

Econostrum.info
FRANCE

BOUGNÈRES Sophie

MedPAN
FRANCE

BRAUN Daniel

Université de Rostock
ALLEMAGNE

BRICHET Marion

Agence des aires marines protégées
FRANCE

BUONO Fabrizia

Université Ca' Foscari de Venise
ITALIE

CALAS Julien

Fonds Français pour
l'Environnement Mondial (FFEM)
FRANCE

CAMPBELL Colin

Assist Social Capital
ROYAUME-UNI

CANALS Purificació

MedPAN
ESPAGNE

CAPPANERA Valentina

AMP de Portofino
ITALIE

CASTRO Raúl

AZTI-Tecnalia
ESPAGNE

CAZALET Bertrand

Université de Perpignan
FRANCE

CEBRIAN Daniel

CAR/ASP-PNUE/PAM
TUNISIE

CEBRIAN Emma

CSIC
ESPAGNE

CEVIZ Kübra

UNDP Turquie
TURQUIE

CHAKOUR Mohamed

Wilaya de Jijel
ALGÉRIE

CHAKRANI Mohamed

Association Noumidia pour la culture et l'environnement
MAROC

CHAVANCE Pablo

UICN
MAURITANIE

CHAZEE Laurent

Tour du Valat
FRANCE

CHÉRÉ Edouard

ADENA
FRANCE

CHIARELLI Pierre Jean

Redac+
FRANCE

CHOKRI Mansour

Université de Tunis
TUNISIE

CHOUIKHI Abdelouahab

IMST / Université Dokuz Eylul
TURQUIE

ÇIÇEK Burak Ali

EMU URIC
TURQUIE

CLAVERIA Licia

Assist Social Capital
ROYAUME-UNI

COLEMAN Heather

PacMARA
CANADA

CORRADO Teofili

FEDERPARCHI
ITALIE

COSTANTINI Marco

WWF Italie
ITALIE

COUSIN Christopher

Autorité de l'Environnement et la Planification de Malte (MEPA)
MALTE

CRNČEVIĆ Marija

Institution Publique pour la Gestion des Aires Naturelles Protégées de la Région de Dubrovnik Neretva
CROATIE

DAĞLI Hayri

Doğa Derneği (Nature Society)
TURQUIE

D'AMBROSIO Paolo

AMP de Porto Cesareo
ITALIE

DAMERY Céline

Conservatoire du Littoral
FRANCE

DAVIES Helen

Sustainable Fishing Solutions
ROYAUME-UNI

DE FRANCO Francesco

Consortium de gestion de Torre Guaceto
ITALIE

DE MONBRISON David

BRLi
FRANCE

DE PALMA Jean Pierre

WWF France
FRANCE

DE VAUGELAS Jean

Université de Nice Sophia Antipolis
FRANCE

DEDEJ Zamir

Institut de Conservation de la Nature
ALBANIE

DEMIAN Sherin

Redac+
FRANCE

DESCROIX-COMANDUCCI Florence

Centre Scientifique de Monaco
MONACO

DEVECI Ali Anil

Direction de l'Environnement et de l'Urbanisation de la Province de Muğla
TURQUIE

DHOUB Sami

WWF Méditerranée
TUNISIE

DI CARLO Giuseppe

WWF Méditerranée
ITALIE

DISSAUX Romain

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
FRANCE

DRAGUTIN Tina

Institut Public pour la Gestion des Aires Protégées de la Province de Šibenik-Knin

CROATIE

DRAMAN Murat

Association Subaquatique de Kas (KASAD)

TURQUIE

DRUON Jean-Noël

Commission Européenne

ITALIE

DUBOIS Gérard

Conseil Général du Var

FRANCE

DUJMOVIC Sandro

Institution Publique du Parc National de Brijuni

CROATIE

DUPUY DE LA GRANDRIVE Renaud

AMP du Site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde

FRANCE

DURGUN Denizcan

Université d'Alicante

ESPAGNE

DUVAL-DIOP Dominique

Réseau Régional des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMP AO)

SÉNÉGAL

EL ASMI Souha

CAR/ASP

TUNISIE

EL ATRASSI Imad

Agence du Partenariat pour le Progrès (Millennium Challenge Account)

MAROC

ELAGIL AYAD Elmaki

Autorité Générale de l'Environnement (EGA)

LIBYE

EL-HABR Habib

Progrades Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

GRÈCE

ELTAYEB Mohamed

Bureau régional de l'UICN pour l'Asie occidentale

JORDANIE

ELTER Audrey

PrograMED

FRANCE

ENGELHARDT Udo

Reefcare International Pty Ltd

AUSTRALIE

ERDAL Özhan

Mediterranean Coastal Foundation

TURQUIE

EREN Turan

Gouverneur adjoint de la Province d'Antalya

TURQUIE

ERGUN Güner

Direction Générale pour la Protection des Ressources Naturelles

TURQUIE

ESPARZA ALAMINOS Oscar

WWF Espagne

ESPAGNE

FATINE Najia

Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement

MAROC

FAUCON Naïk

Atelier technique des espaces naturels (ATEN)

FRANCE

FONT Toni

Université de Gérone

ESPAGNE

FOUAD Mahmoud

Environics, Conseillers en Environnement et en Développement

EGYPTE

FOUDA Moustafa

Ministère Egyptien des Affaires Environnementales

EGYPTE

FOULQUIE Mathieu

SEANEO

FRANCE

FRACHON Noémie

GIS Posidonie

FRANCE

FRANZOSINI Carlo

WWF / AMP de Miramare

ITALIE

FRENCH David

Fondation Antinea

SUISSE

GABRIE Catherine

Consultante pour MedPAN

FRANCE

GANNOUN Abderrahmen

CAR/ASP-PNUE/PAM

TUNISIE

GARRABOU Joaquim

Institut des sciences marines

ESPAGNE

GELEWSKI Elisa

The ARTEMIS Project
ALLEMAGNE

GEORGES Christel

Ville de Marseille
FRANCE

GERARDIN Nicolas

Parc National de Port Cros
FRANCE

GHALEM Naima

Ministère de l'Aménagement du
Territoire, de l'Environnement et de
la Ville
ALGÉRIE

GIANGRANDE Ilaria Lisa

AMP de Torre del Cerrano
ITALIE

**GIARRATANO Maria
Carmela**

Ministère l'Environnement
ITALIE

GIDRON Tsafir

Zalul Association Environnementale
Israélienne
ISRAËL

GILBERT Nicolas

OCEANICA Prod
FRANCE

GÖKÇE AKTAŞ A. Özge

Prograde petites subventions (SGP)
de l'UNDP/GEF
TURQUIE

GÖLGE Mehmet

Ministère des Eaux et Forêts
TURQUIE

GOMEI Marina

WWF Méditerranée
ITALIE

GOMIS BATALLER Pilar

UICN
SUISSE

**GRILLO-COMPULSIONE
Marie-Christine**

ACCOBAMS
MONACO

GRIMANIS Konstantinos

MEDASSET
GRÈCE

GRIMES Samir

Commissariat National du Littoral
(CNL)
ALGÉRIE

GROS Paule

Fondation MAVA
SUISSE

GROSSET Stéphanie

Ville de Montpellier
FRANCE

GUALA Ivan

Fondation IMC - Centre Marin
International - ONLUS
ITALIE

GÜÇLÜSOY Harun

UNDP Turquie
TURQUIE

GUELLOUZ Saba

Agence Tunisienne de Protection et
d'Aménagement du Littoral (APAL)
TUNISIE

**GUEZGUEZ Mohamed
Dhia**

CAR/ASP-PNUE/PAM
TUNISIE

GUIDONE Carmela

AMP de Punta Campanella
ITALIE

HALIMI Ermal

Ministère de l'Environnement et de
l'Administration des Eaux et Forêts
ALBANIE

HART Virginie

Progrades Nations Unies pour
l'environnement / Plan d'action
pour la Méditerranée (PNUE/PAM)
GRÈCE

HASSOUNI Fatimazahra

Département des pêches maritimes
MAROC

HERNÁNDEZ Pilar

Commission Générale des Pêches
pour la Méditerranée (CGPM)
ITALIE

HOGG Katie Elizabeth

Université de Murcia
ESPAGNE

HOTHAM Paul

Fauna and Flora International
ROYAUME-UNI

IHRAI Said

Université Mohammed V
MAROC

IMBERT Mathieu

CEN PACA
FRANCE

INCONTRO Vincenzo

AMP de Plemmirio Siracusa
ITALIE

IRFAN Uysal

Ministère des Eaux et Forêts
TURQUIE

ISSARIS Yiannis

Centre Hellénique de la Recherche Marine (HCMR)

GRÈCE

IVANOVIC KALEZIC Aleksandra

Entreprise publique pour la gestion des zones côtières du Montenegro

MONTÉNÉGRO

IYIMAYA Osman

Direction Générale pour la Protection des Ressources Naturelles

TURQUIE

JANNY Pascale

Ville de Marseille

FRANCE

JERMOUNI Samira

Département des pêches maritimes

MAROC

JEUDY DE GRISSAC Alain

Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN

ESPAGNE

JONY Mohammad

Expert indépendant en Etude d'impact sur l'environnement (EIE)

SYRIE

JOURDAN Eric

CPIE Côte Provençale

FRANCE

KADDOUR Hacene

Parc National de Taza

ALGÉRIE

KAIKAI Abdelouahed

Association de Gestion Intégrée des Ressources (AGIR)

MAROC

KARTAL Esra

UNDP Turquie

TURQUIE

KATISÖZ Özlem

UNDP Turquie

TURQUIE

KERRIS Tayeb

Parc National de Gouraya Bejaia

ALGÉRIE

KINIKLI Pinar

Université Akdeniz

TURQUIE

KUCUKAVSAR Selin

Société de Recherche Subaquatique

TURQUIE

LAFFOLEY Dan

Commission mondiale des aires protégées de l'UICN

ROYAUME-UNI

LAMOUTI Souad

Faculté des sciences biologiques

ALGÉRIE

LAMP Jochen

WWF Allemagne

ALLEMAGNE

LANG Marianne

MedPAN

FRANCE

LANG Kenneth

Université Stony Brook / UNDP

ÉTATS-UNIS

LE RAVALLEC Célia

ACCOBAMS

MONACO

LETHIER Hervé

EMC2I

SUISSE

LEVY Ran

Yad Hanadiv (Fondation Rothschild)

ISRAËL

LLORET Josep

Université de Gérone

ESPAGNE

LÓPEZ ORNAT Arturo

Consultant indépendant

ESPAGNE

LOZANO Matias

Pélagos Investigación

ESPAGNE

MABARI Magali

MedPAN

FRANCE

MAC SHARRY Brian

EEA-Centre thématique européen sur la diversité biologique (ETC/BD)

FRANCE

MACE Jonathan

Institut océanographique de Monaco / Fondation Albert I, Prince de Monaco

MONACO

MACERONI Cristina

WWF Méditerranée

ITALIE

MAČIĆ Vesna

Institut de biologie marine

MONTÉNÉGRO

MACKELWORTH Peter

Blue World Institute of Marine Research and Conservation

CROATIE

MAGILEVICIUTE Edita

Fauna and Flora International

ROYAUME-UNI

MAHE Charles

Agence des Aires Marine Protégées
FRANCE

MAISON Elodie

Atelier technique des espaces naturels (ATEN)
FRANCE

MAJDALANI Samir

Ministère de l'Agriculture
LIBAN

MALOULI IDRISSE Mohammed

Institut National de Recherche Halieutique (INRH)
MAROC

MANAP Emrah

Direction Générale pour la Protection des Ressources Naturelles
TURQUIE

MANGOS Anai

Plan Bleu
FRANCE

MARAVAL Philippe

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
FRANCE

MARIN Pilar

OCEANA
ESPAGNE

MARINO Rita

WWF / AMP de Miramare
ITALIE

MARKANTONATOU Vasiliki

Université polytechnique des Marches
ITALIE

MARTINEZ Carole

UICN
BELGIQUE

MCCLINTOCK Will

Université de Californie Santa Barbara
ÉTATS-UNIS

MCDUGALL Chris

IMP-MED Project
ROYAUME-UNI

MEDIĆ Vanda

Ministère du commerce extérieur et des relations économiques
BOSNIE-HERZÉGOVINE

MEDIONI Emilia

Ville de Marseille
FRANCE

MEOLA Bruno

MedPAN
FRANCE

MESSAOUDI Hakim

RODPAL
MAROC

MEYER Lydia

Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie
FRANCE

MIHELIC Vladislav

Parc National de Kornati
CROATIE

MILAM Amy

Progrades Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
ROYAUME-UNI

MIMA Marieta

ECAT Tirana (Centre Environnemental pour l'Administration et la Technologie)
ALBANIE

MONDIELLI Philippe

Fondation Prince Albert II de Monaco
MONACO

MORENO Jorge

Gouvernement des Îles Baléares
ESPAGNE

MOULAI Riadh

Université de Bejaia
ALGÉRIE

MUSCOGIURI Luciana

AMP de Porto Cesareo
ITALIE

NADAR Sanaa

Réserve Naturelle de la Côte de Tyre
LIBAN

NAJAM Shahid

Progrades Nations Unies pour le Développement (PNUD)
TURQUIE

NAJI Mohamed

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
MAROC

NAVONE Augusto

AMP de Tavolara Punta Coda Cavallo
ITALIE

NESIMI Ozan Veryeri

Société de Recherche Subaquatique
TURQUIE

NITA Victor

NIMRD
ROUMANIE

NOTARBARTOLO DI SCIARA Giuseppe

Institut de Recherche Tethys
ITALIE

ODY Denis

WWF France
FRANCE

OJEA Elena

Centre Basque sur le Changement
Climatique (BC3)
ESPAGNE

ORUÇ Ayse

WWF Turquie
TURQUIE

OTERO Maria del Mar

Centre de coopération pour la
Méditerranée de l'UICN
ESPAGNE

OUERGHY Atef

CAR/ASP-PNUE/PAM
TUNISIE

OZGUR OZBEK Elif

Université Akdeniz
TURQUIE

ÖZTÜRK İlayda Destan

Université Technique du Moyen
Orient
TURQUIE

ÖZTÜRK Bayram

Fondation turque pour la recherche
marine (TUDAV)
TURQUIE

PALIAGA Bruno Roberto

AMP de Capo Carbonara
ITALIE

PALOMEQUE Raquel

Fundacion Biodiversidad
ESPAGNE

PANOU Alik

Archipelagos - Institut de
Conservation Marine
GRÈCE

PAPOULIAS Fotios

Commission Européenne
BELGIQUE

PASCUAL Marta

Centre Basque sur le Changement
Climatique (BC3)
ESPAGNE

PAYROT Jérôme

Réserve Naturelle de Cerbères-
Banyuls
FRANCE

PEĆAR Osvin

Parc National de Mljet
CROATIE

PECAREVIC Marko

Fondation MAVA
SUISSE

PEREZ-PERERA Amanda

Consortium de gestion de l'AMP de
Tavolara-Punta Coda Cavallo
BELGIQUE

**PERGENT-MARTINI
Christine**

Université de Corse
FRANCE

PERTIERRA Juan Pablo

Commission Européenne
BELGIQUE

PIANTE Catherine

WWF France
FRANCE

PIBOT Alain

Agence des aires marines protégées
FRANCE

PIERRAGI Jean-Louis

Office de l'Environnement de la
Corse
FRANCE

POREJ Deni

WWF Méditerranée
SERBIE

PRVAN Mosor

Association pour la Nature,
l'Environnement et le
Développement durable (Sunce)
CROATIE

RACHIK Sara

Université Hassan II
MAROC

RAIS Chedly

Expert en ressources marines
TUNISIE

RAJKOVIĆ Željka

Ministère Croate de
l'Environnement et de la Protection
de la Nature
CROATIE

**RAMADAN-JARADI
Ghassan**

Réserve naturelle des Iles aux
Palmiers
LIBAN

RAMDANI Mohamed

Institut Scientifique de Rabat
MAROC

RAMOV Milena

Institution Publique du Parc Naturel
de Telašćica
CROATIE

REKIK Oualid

Agence Nationale de Protection de
l'Environnement
TUNISIE

RIBI Mohammed

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLD)

MAROC

RIERA Victoria

Parc Naturel du Cap de Creus / Generalitat de Catalunya

ESPAGNE

ROBERT Philippe

Consultant ACCOBAMS

FRANCE

RODLEY Anne-Sophie

Fondation Antinea

SUISSE

RODRIGUEZ-BORLADO Daniel

HIDTMA (Hydraulics and Environment SL)

ESPAGNE

ROGOŠIĆ Mario

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et du Développement rural

CROATIE

ROMANI Marie

MedPAN

FRANCE

RUNDE-CARIOU Sandra

Agence des aires marines protégées

FRANCE

SAGUÉ PLA Oscar

International Forum for Sustainable Underwater Activities

ESPAGNE

SAIED Almokhtar

Autorité Générale de l'Environnement (EGA)

LIBYE

SALMAN Albert

EUCC Centro Mediterraneo

ESPAGNE

SANCHEZ LIZASO José Luis

Université d'Alicante

ESPAGNE

SANDEL Christine

Conseil Régional PACA

FRANCE

SBAI Larbi

Département des pêches maritimes

MAROC

SCHAFFER Daniel

Ecoocean

ISRAËL

SELLIER Guillaume

Parc National de Port Cros

FRANCE

SEMROUD Rachid

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral

ALGÉRIE

SERRE Christophe

Conseil général des Alpes-Maritimes

FRANCE

ŠIJAN Milena

Association pour la Nature, l'Environnement et le Développement durable (Sunce)

CROATIE

SIMARD François

UICN

SUISSE

SKANDRANI Yassine

Institut Supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte

TUNISIE

SOHLOBJI Donia

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

TUNISIE

SOURBES Laurent

Parc National de Zakynthos

GRÈCE

SPERGEL Barry

Avocat et consultant dans la finance environnementale

ÉTATS-UNIS

SPRINGER Daniel

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

CROATIE

SROUR Abdellah

Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM)

ITALIE

STAGLICIC Nika

Institut d'Océanographie et des Pêches

CROATIE

STARMAN Marko

Institut Public du Parc de Strunjan

SLOVÉNIE

STURARO Nicolas

Université de Liege

BELGIQUE

SUDA LANZON Nadia

Autorité de l'Environnement et la Planification de Malte (MEPA)

MALTE

TALEB Saïd

Institut National de Recherche Halieutique (INRH)

MAROC

TANRISEVER Ömer Atasoy

Orman Su işleri Bakanlığı
TURQUIE

TAPAN Deniz

UNDP Turquie
TURQUIE

TELLE Serge

Mission interministérielle Union
pour la Méditerranée
FRANCE

TEMPESTA Milena

WWF / AMP de Miramare
ITALIE

S.E.THEBAULT Jean-Pierre

Ministère des Affaires Etrangères et
Européennes
FRANCE

TISCAR Pietro Giorgio

Université de Teramo
ITALIE

TONINO Marco

Université Ca' Foscari de Venice
ITALIE

TOPCU Nur Eda

Université d'Istanbul
TURQUIE

TOSLAK Cihan

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de l'élevage
TURQUIE

TRABELSI Monia

Ministère de l'Enseignement
Supérieur
TUNISIE

TRYFON Eleni

Ministère de l'Environnement,
de l'énergie et du changement
climatique
GRÈCE

TURAN Cemal

Université Mustafa Kemal
TURQUIE

TURK Robert

Institut de la République de
Slovénie pour la tutelle de la nature
SLOVÉNIE

TURKI Akram

Centre de recherche en biologie
marine
LIBYE

ÜNAL Vahdet

Université Ege
TURQUIE

UZUN Irfan

Ministère de l'Environnement et de
l'Urbanisation
TURQUIE

VALLAROLA Fabio

AMP de Torre del Cerrano
ITALIE

VARDA Dusan

Centre Méditerranéen pour la
surveillance de l'Environnement
(MedCEM)
MONTÉNÉGRO

VIGNES Pierre

MedPAN
FRANCE

VUKADIN Vesna

Institut d'Etat pour la Protection de
la Nature
CROATIE

WALTON Anne

National Oceanographic and
Atmospheric Administration
(NOAA)
ÉTATS-UNIS

WEAVER Philip

Seascope Consultants Ltd
ROYAUME-UNI

WILCODavid

Agence Française de
Développement (AFD)
TURQUIE

YAHIEL Ruth

Autorité de la Nature et des Parcs
ISRAËL

YAMOUN Messaoud

Association Mémoire Terre Tunisie
(AMTT)
TUNISIE

YILDIRIM Zeynep Derya

UNDP Turquie
TURQUIE

YILMAZ Engin

Doğa Derneği (Nature Society)
TURQUIE

YUCEL GIER Guzel

Dokuz Eylül - Institut universitaire
des sciences marines et de
technologie
TURQUIE

ZAHARIA Tania

NIRDEP - Institut National «Grigore
Antipa» pour la recherche marine et
le développement
ROUMANIE

ZAHER Mohamad

Réserve Naturelle de la Côte de Tyre
LIBAN

ZANNES Dimitrios

MedArtNet - Plateforme des pêcheurs artisanaux de la Méditerranée
GRÈCE

ZUPPA Francesco

WWF / AMP de Miramare
ITALIE



LA LISTE DES PARTICIPANTS INCLUANT LES CONTACTS
PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉE SUR WWW.MEDMPAFORUM2012.ORG

www.medmpaforum2012.org

Soutien financier :

